



BIODIVERSITÉ

POURQUOI LE SECTEUR PRIVÉ MAROCAIN
DOIT MISER SUR LE «NOUVEAU CARBONE»

POLICY PAPER

Élaboré par

- **Lamia El Bouanani**

Avec la participation de

- **Abdelmalek Alaoui**

- **Ahmed Azirar**

Décembre 2023

iMIS

Institut marocain d'intelligence stratégique

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
I. BIODIVERSITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?	7
A. Comprendre la perte de biodiversité	7
B. Approche écosystémique et chaînes de transmission	10
C. Comprendre les attentes des investisseurs institutionnels et des régulateurs	15
II. COMPRENDRE LES CADRES INTERNATIONAUX POUR L'ACTION DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	17
A. TNFD	18
B. SBTN	20
C. L'enjeu de la biodiversité au sein des entreprises marocaines	23
III. CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE BIODIVERSITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ MAROCAIN	30
A. Changer de paradigme : l'entreprise acteur de l'écosystème naturel	31
B. Systématiser et inciter fiscalement la collaboration entre les scientifiques et les entreprises	32
C. Surmonter le défi de la « data »	33
D. Sensibiliser le secteur privé et construire des alliances avec la société civile	35
E. Renforcer la gouvernance de la biodiversité et introduire la biodiversité dans la gouvernance des entreprises	36
F. Financer la biodiversité	38
PRÉPARER DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI	39
ANNEXE. OUTILS D'ANALYSE BIODIVERSITÉ	40
BIBLIOGRAPHIE	41

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le risque de perte de biodiversité ou le risque lié à la nature ne figurait pas parmi les priorités de l'agenda des investisseurs et des décideurs économiques sur les cinq dernières années, mais a pris une véritable ampleur depuis l'accord historique signé le 19 décembre 2022, à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité (COP15). 190 pays se sont en effet engagés à arrêter et inverser la dégradation des écosystèmes, notamment en mettant sous protection au moins 30% des terres, des eaux de surface, des zones côtières et des océans de la planète d'ici à 2030. Aujourd'hui, seuls 17% et 10% des terres et des zones marines sont respectivement sous protection. La COP15 a ainsi propulsé la biodiversité comme « **le nouveau carbone** » et surtout comme un enjeu bien plus holistique que le changement climatique, qui constitue l'une des causes de destruction de la biodiversité. Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait résumé tout l'enjeu du nexus biodiversité-climat en déclarant à l'occasion du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement sur la sécheresse et la gestion durable des terres, tenu à Abidjan le 9 mai 2022 : « **La lutte contre le changement climatique n'est pas seulement une affaire d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de gestion durable des terres.** Notre combat implique un engagement sur plusieurs fronts, particulièrement ceux de la préservation des écosystèmes, de la sauvegarde de la biodiversité et de l'atténuation de la précarité des populations vulnérables. (...) Une terre perdue à la vie est une terre gagnée à l'insécurité ». Les régulateurs à travers le monde, qui examinaient de près l'impact du changement climatique sur les marchés financiers depuis la signature des Accords de Paris en 2015, intègrent désormais l'enjeu de perte de biodiversité comme un risque systémique pour la stabilité du système financier. Bank Al-Maghrib, qui fait partie du réseau international des superviseurs bancaires et des régulateurs financiers pour le verdissement du système financier (NGFS), reconnaît les risques financiers liés au changement climatique et environnemental et s'attache à mesurer leur impact sur le système bancaire national. La perte de biodiversité étant porteuse de risques financiers, les banques peuvent être aussi exposées à des à de potentiels chocs à travers les entreprises tributaires des « services écosystémiques » qu'elles financent.

Si les entreprises ne peuvent plus faire l'économie de la question de la durabilité, de leur mode de production et de consommation, ainsi que leur contribution à la réduction des gaz à effet de serre, elles ne peuvent pas non plus ignorer les limites posées par la disponibilité des ressources naturelles et hydriques, qui impactent leurs structures de coûts et la durabilité de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au Maroc, la préservation de l'environnement est consacrée en tant que droit fondamental dans la Constitution et l'enjeu de préservation de la biodiversité en particulier est inscrit depuis longtemps dans les politiques publiques du Royaume, qui a entrepris des efforts remarquables en termes de conservation de ses écosystèmes à travers ses engagements aux conventions internationales et la mise en place d'un arsenal législatif et réglementaire. La biodiversité est la composante vivante du capital naturel - un terme qui désigne le stock

de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables telles que le carbone, l'eau, les sols, les espèces, les communautés, les habitats et les paysages. Elle fait référence aux espèces mais aussi aux écosystèmes, tels que les forêts et les récifs coralliens, qui remplissent des « services écosystémiques » telles que la pollinisation des cultures, la séquestration du carbone, la régulation du climat et la protection contre les inondations. Le Royaume est en effet fortement exposé aux risques de perte de biodiversité et à leurs impacts, notamment à travers les pressions sur les ressources hydriques et l'altération des bases productives de l'agriculture.

Tout comme le changement climatique, le risque de perte de biodiversité est l'un des risques systémiques majeurs posés à notre existence, notre économie, notre société et nos marchés de capitaux. Il est difficile d'aborder le sujet sans verser dans « l'alarmisme » et le « catastrophisme » qui ne trouvera pas nécessairement de résonance chez des chefs d'entreprise préoccupés par des considérations de trésorerie de court terme ou de solvabilité à moyen et long terme. Le temps d'une entreprise est le plus souvent celui d'un plan stratégique à 5 ans, tout au plus à 10 ans. Or, considérer des risques systémiques de biodiversité et de changement climatique impose de nous inscrire dans des scénarios de 30 à 50 ans. Les entreprises comme les hommes politiques, et les individus de façon générale, subissent la fameuse « tragédie des horizons ». Nous avons conscience du danger mais nous sommes dans l'incapacité de nous projeter ou d'agir.

Ce Policy Paper a pour objectif de faire la lumière sur la crise de biodiversité qui ne reçoit pas autant d'attention que le changement climatique ; ou qui lorsqu'elle en reçoit, est encore figée dans le vieux paradigme des dons philanthropiques destinés à protéger les aires naturelles et les espèces en voie d'extinction. Or, il s'agit de fournir des grilles de lecture (et non une analyse exhaustive et détaillée) et des pistes d'action concrètes pour permettre une appropriation du sujet par les entreprises et permettre un engagement du secteur privé. Il est temps de compléter l'argumentaire habituel en faveur de la nature par un argumentaire économique et présenter les exigences de transparence qui s'imposeront bientôt aux entreprises à l'issue de la COP15, qui a pour la première fois inclus une obligation pour les signataires de veiller à ce que les entreprises et les institutions financières surveillent et communiquent leurs dépendances et leurs impacts sur la nature.

Ce document n'a pas la prétention de fournir des solutions toutes prêtes mais plutôt d'inviter à la réflexion et à un changement de paradigme sur le rapport des acteurs économiques à la nature. Celui-ci ne saurait plus être celui de l'exploitant et de l'utilisateur, mais devrait se penser en termes de relations entre être vivants appartenant à un même écosystème, où tout est interdépendant et où les notions de justice et d'équité sous-tendent toute réflexion sur l'utilisation des ressources naturelles. En effet, toute entreprise dépend et a un impact sur ces ressources et a la responsabilité de les utiliser de façon à garantir leur pérennité et leur accessibilité à tous. Cette logique d'équité se traduit également entre pays du Nord qui doivent compenser aux pays du Sud les bénéfices tirés de l'exploitation de leurs ressources génétiques, comme le préconise le protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des ressources. Par ailleurs, prendre conscience de ces enjeux et sensibiliser les acteurs

économiques sur les attentes des investisseurs institutionnels, des régulateurs bancaires et des « standard setters » (organismes émettant les normes comptables tel que l'ISSB-International Sustainability Standard Board), est un premier jalon pour se les approprier dans la valorisation du prix des actifs et éviter d'en subir les contraintes dans les futurs standards internationaux qui se mettent en place (et que nous exposons plus en détail dans ce Policy Paper : le TNFD et SBTN).

Faire face à ces risques environnementaux systémiques requiert des approches radicalement différentes qui mettent en synergie une multiplicité d'acteurs (publics, privés et société civile) capables de répondre à des enjeux complexes et interdépendants. Nous avons ainsi identifié quelques pistes d'actions concrètes qu'impliqueraient une nouvelle définition et un nouveau rapport à la nature, à même de pérenniser nos entreprises et notre économie :

- **Considérer que la donnée est essentielle : collecter la donnée est fondamentale pour mener toute action concrète et mesurable, basée sur la science. A ce sujet, les efforts des ministères doivent mobiliser le secteur privé et les collectivités territoriales pour collaborer à la construction des bases de données actualisées sur la biodiversité**
- **Systematiser et inciter fiscalement la collaboration entre communauté scientifique et secteur privé**
- **Mettre en place des alliances avec la société civile**
- **Impliquer les entreprises dans la gouvernance de la biodiversité à l'échelle nationale**
- **Former et sensibiliser les instances de gouvernance des entreprises afin de s'assurer qu'elles s'approprient le sujet.**

01 BIODIVERSITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Si le concept de « zéro carbone » est le corollaire des politiques de lutte contre le changement climatique, c'est le concept de « nature positive » qui répond à la lutte contre la perte de biodiversité. Pour saisir les ordres de grandeur et cerner le sujet à l'échelle des acteurs économiques, il est donc essentiel d'abord de saisir les enjeux au niveau mondial, puis de les examiner au niveau du Maroc. Enfin, il convient d'appréhender les chaînes de transmission des risques au niveau de l'entreprise et de comprendre les attentes des investisseurs institutionnels et des donneurs d'ordre.

A. Comprendre la perte de biodiversité

La biodiversité est définie «comme la variabilité entre les organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les écosystèmes de l'eau douce, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie»¹. Cela comprend la diversité des écosystèmes eux-mêmes, la diversité fonctionnelle au sein de chaque écosystème et les interactions entre les organismes au sein de ces divers écosystèmes. Appréhender la biodiversité signifie donc envisager la nature comme un organisme vivant. En outre, cela comprend l'examen de la dynamique des interactions et des interdépendances au sein de la nature et entre la nature et l'homme dont l'action peut détruire justement les stratégies de diversité de la nature. En l'absence de cette vision systémique et exigeante, l'humanité encourt le risque de produire des «hécatombes inutiles»², pour reprendre le raccourci saisissant de la biologiste Rachel Carlson qui alertait sur ces risques dès 1962 dans son ouvrage «Printemps Silencieux».

Au cours de ces dernières années, on constate un quasi-consensus scientifique sur la perte de biodiversité³ face à la dégradation des écosystèmes et au rythme croissant d'extinction des espèces. Selon le dernier rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁴, le déclin de la nature connaîtrait une accélération sans précédent. Environ 1 million de plantes et d'espèces animales sont menacées d'extinction et le taux global d'extinction des espèces est 10 à 100 fois plus élevé que la moyenne de ces dernières dix millions d'années. Ce rapport indique

¹Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (1992), « Convention sur la Diversité Biologique », Article 2 p.3, [Lien](#)

²Houghton Mifflin Publishing (1962), Rachel Carlson, « Silent Spring », [Lien](#)

³Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (2023), « Glossaire des Termes Clés », [Lien](#)

⁴IPBES (2023), « Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques », [Lien](#)

également qu'environ trois quarts des cultures vivrières, qui dépendent de la pollinisation animale étaient menacées (Encadré 1). Dans le même esprit, une récente recherche du WWF⁵ révèle que le taux de déclin est de 66% en Afrique entre 1970 et 2018 et de 70% au niveau mondial.

A l'issue de la semaine la plus chaude jamais enregistrée sur terre début juillet 2023, un groupe de scientifiques de premier plan, cité par le magazine économique britannique Financial Times annonçait que le monde était officiellement entré dans l'ère Anthropocène⁶, qui a démarré dans les années 1950 avec l'accélération de l'industrialisation et qui pourrait s'illustrer à travers la métaphore suivante : « *Si on compare l'histoire de la terre à une année civile, la vie humaine moderne existe depuis 37 minutes et nous avons utilisé un tiers des ressources naturelles terrestres au cours des 0,2 dernières secondes* »⁷.

Ce déclin de la biodiversité est le résultat de cinq pressions principales identifiées par l'étude de l'IPBES: le changement d'usage des sols et des mers, l'exploitation directe des ressources, le changement climatique, les pollutions, et enfin les espèces exotiques envahissantes. Il est important de relever que le changement climatique n'arrive qu'en troisième position en tant que facteur de pression. Ainsi, si les questions de biodiversité et de climat sont intimement liées d'un point de vue biophysique, l'enjeu de la perte de biodiversité doit être systématiquement intégré dans le contexte global de lutte contre les changements climatiques. Il est par exemple fréquent de recourir aux plantations d'arbres comme puits de carbone, pour compenser les émissions de gaz à effet de serre, sans considérer que des arbres pour se reproduire ont besoin pour séquestrer le carbone d'insectes pollinisateurs et d'animaux qui consomment leurs fruits et dispersent leurs graines. Une forêt sans animaux et sans insectes -du fait des pesticides notamment- sera in fine un écosystème dysfonctionnel avec des arbres vieillissants qui deviendront sources de carbone en cas d'incendies.

Cet exemple simple illustre comment les enjeux de biodiversité et de climat sont interconnectés et ne peuvent être résolus séparément.

■ Encadré 1 : DERNIER RAPPORT D'ÉVALUATION MONDIALE DU IPBES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES (2019).

Le dernier rapport d'évaluation mondiale publié en 2019 présente les principales conclusions suivantes :

- Les trois quarts de l'environnement terrestre et environ les deux tiers de l'environnement marin ont été considérablement modifiés par l'action de l'homme.
- Plus d'un tiers de la surface terrestre et près des trois quarts des ressources en eau douce sont aujourd'hui consacrées à la culture ou à l'élevage.
- La valeur de la production agricole a augmenté d'environ 300% depuis 1970, la

⁵WWF & ZSL Institute of Zoology, Almond (2022), R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. & Petersen, T. (Eds), « Living Planet Report », [Lien](#)

⁶Financial Times, Martha Muir (2023), « Scientists close to proving Earth has entered man-made Anthropocene era », [Lien](#)

⁷World Economic Forum (2023), Susan Hu, Siyu Wang, Zi Qing Chan, « Can we build a people and nature-positive future with systematic land use? », [Lien](#)

récolte de bois brut a augmenté d'environ 45% et 60 milliards de tonnes de ressources renouvelables et non renouvelables sont aujourd'hui extraites chaque année dans le monde.

- La dégradation des sols a réduit la productivité de 23% de la surface terrestre mondiale ; 100 à 300 millions de personnes sont exposées à un risque accru d'inondations et d'ouragans ; jusqu'à 577 milliards de dollars de récoltes mondiales annuelles sont menacés par la disparition des pollinisateurs.
- En 2015, 33% des stocks de poissons marins ont été exploités à des niveaux non durables, 60% ont fait l'objet d'une pêche durable maximale et 7% ont été exploités à des niveaux inférieurs à ce qui peut être pêché de manière durable.
- Les zones urbaines ont plus que doublé depuis 1992.
- La pollution plastique a été multipliée par dix depuis 1980. 300 à 400 millions de tonnes de métaux lourds, de solvants et de boues toxiques sont déversées chaque année dans les eaux mondiales.
- Les engrais ont causé plus de 400 « zones mortes » dans les océans, représentant 245 000 km².
- Les tendances négatives dans la nature se poursuivront jusqu'en 2050 et au-delà dans tous les scénarios politiques étudiés dans le rapport.

Le Maroc n'échappe pas à la tendance mondiale de déclin de sa biodiversité. Le Royaume abrite plus de 24000 espèces animales et 8 371 espèces végétales avec les taux d'endémisme parmi les plus élevés de la région méditerranéenne⁸. Actuellement, plus de 600 espèces en danger ont été identifiées à travers le pays et une étude nationale sur la biodiversité estime que 1 700 espèces de la flore marocaine sont rares et/ou menacées, représentant une perte potentielle de la diversité végétale de 24%. Un déclin de la biodiversité est ainsi observable dans tous les écosystèmes. (Encadré 2. Données factuelles Biodiversité au Maroc).

■ Encadré 2 : DONNEES FACTUELLES SUR LA BIODIVERSITE AU MAROC.

État et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques (Sources : Sixième Rapport National sur la Biodiversité, 2020, et Rapport CCDR Banque Mondiale 2022-Extraits).

Un déclin de la biodiversité est observable dans tous les écosystèmes.

Dans les zones forestières, la tendance est au recul des surfaces boisées, moyennant une régression annuelle de 31 000 hectares. Cela représente une menace constante sur la faune et la flore. Dans les écosystèmes forestiers, les menaces incluent l'extraction non-durable des produits forestiers non-ligneux, le surpâturage (presque toutes les forêts sont surpâturées), le déboisement pour l'agriculture et l'urbanisation. Le stress hydrique menace aussi les écosystèmes agricoles.

⁸Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (Royaume du Maroc) et le PNUD (2019), « Sixième Rapport National sur l'état de la mise en œuvre de la convention sur la diversité Biologique », [Lien](#)

L'augmentation des efforts de pêche depuis l'indépendance a profondément touché les écosystèmes marins et côtiers ainsi que la préservation de certaines espèces commerciales. Les populations de sardines sont particulièrement affectées, ainsi que celles d'autres espèces, telles que le poulpe et l'anchois. Même les espèces qui ne sont pas capturées pour la nourriture sont dangereusement menacées, notamment le corail rouge, les algues rouges et le phoque moine, alors que les experts expriment leur inquiétude au sujet du patrimoine génétique (population viable) du thon rouge et du phoque entre autres.

Les menaces sur la biodiversité au Maroc découlent principalement de l'activité humaine, du développement économique et de la croissance démographique. Selon la SPANB 2016-2020, les principales formes de dégradation affectant la biodiversité nationale sont les pressions anthropiques (urbanisation, pollutions domestiques et industrielles). Nous pouvons également citer le développement de l'agriculture qui favorise la déforestation. Des menaces naturelles comme la désertification, le changement climatique et l'érosion du littoral. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes et leur développement (notamment à des fins agricoles) nuit fortement à la conservation des espèces autochtones.

La dégradation d'importants espaces marins est due à l'accroissement de l'activité économique, de l'urbanisation et le développement démographique dans les zones côtières qui engendrent de la pollution des eaux et de la surpêche.

B. Approche écosystémique et chaînes de transmission

La perte de biodiversité impacte la capacité de la nature à fournir des services écosystémiques qui sont les contributions des écosystèmes aux bénéfices utilisés dans l'activité économique et dans d'autres activités humaines. Les services écosystémiques sont concrètement des services « gratuits » rendus par la nature qui nous permettent de vivre et dont nous sommes dépendants. Ces services sont de plus en plus mesurés et valorisés par le secteur privé et public.

Une initiative des Nations Unies (Millenium Ecosystem Assessment) propose une division des services écosystémiques en 4 familles principales:

- **Les services de support** tels que l'habitat des espèces et la diversité génétique, le cycle des nutriments et la formation du sol sont des conditions fondamentales qui permettent l'existence de tous les autres services ;

- **Les services d'approvisionnement** génèrent des ressources qui peuvent être commercialisées comme l'alimentation, le bois et l'eau douce ;

- **Les services de régulation** sont plus difficiles à quantifier (exemples : comment les forêts de mangroves peuvent atténuer l'impact des ouragans et comment les zones humides

peuvent purifier l'eau polluée). Par exemple, la régulation des flux de l'eau par les zones humides est un service écosystémique. Les inondations sont certes dues au dérèglement climatique mais aussi à l'assèchement des zones humides qui jouent le rôle d'une zone tampon qui retient l'eau en période de crues et la relargue en période de sécheresse et qui évite l'érosion des sols. La pollinisation de nos arbres fruitiers et de nos plantes à fleurs par les insectes est un autre exemple de service écosystémique fondamental pour notre sécurité alimentaire.

■ **Les services culturels** génèrent des avantages et des plaisirs immatériels (récréatif, spirituel, éducatif).

Le coût de ces services s'il devait être supporté par nos économies serait équivalent à une fois et demi le PIB mondial, selon les calculs les plus aboutis de la communauté de chercheurs⁹. Par exemple, les océans jouent un rôle crucial dans la régulation du climat par l'absorption de la chaleur et du CO₂. Or, répliquer la valeur de ce service écosystémique par des moyens technologiques et industriels relève de l'impossible. Nous n'avons par conséquent ni les moyens techniques ni les moyens financiers de nous passer de la biodiversité.

Les entreprises, les gouvernements et les communautés dépendent de ces services écosystémiques pour leur bien-être, leur sécurité alimentaire, leur stabilité et leur santé. C'est pourquoi la dégradation de l'habitat et la perte de capital naturel qui en résulte sont susceptibles de créer des défis systémiques pour les systèmes économiques et financiers mondiaux. Selon le Forum économique mondial¹⁰, plus de la moitié de la production économique mondiale – US \$ 44 trillions de valeur économique générée - est modérément ou fortement dépendante de la nature. La construction (4 000 milliards de dollars), l'agriculture (2 500 milliards de dollars) et l'alimentation et les boissons (1 400 milliards de dollars) sont les trois secteurs les plus dépendants de la nature. Les secteurs fortement dépendants de la nature génèrent 15 % du PIB mondial (13 000 milliards de dollars), dont 1 000 milliards de dollars pour l'agriculture, tandis que les secteurs modérément dépendants en génèrent 37% (31 000 milliards de dollars). Ces secteurs dépendent de l'extraction directe des ressources des forêts et des océans ou de la fourniture de services écosystémiques, tels que des sols sains, l'eau propre, la pollinisation et un climat stable. À mesure que la nature perd sa capacité à fournir de tels services, ces secteurs pourraient être fortement perturbés, créant des actifs échoués (stranded assets) qui devront être de facto dépréciés.

Dans le cas du Maroc, une étude de la Banque Mondiale¹¹ a estimé le coût de la dégradation environnementale à 3,52% du PIB (soit MAD 32.5 milliards), ce qui signifie que les impacts de cette dégradation à l'échelle nationale sont deux fois plus élevés que ceux induits à l'échelle mondiale. Parmi ces coûts nationaux, la dégradation de l'eau (1,26% du PIB) est le principal facteur de dégradation, suivi par la pollution de l'air (1,05% du PIB). Gage de cette urgence, le stress hydrique est placé depuis près de trois années en tête de l'agenda royal, le Chef de l'État y consacrant de nombreux discours ainsi que des réunions techniques Ad Hoc afin

⁹Costanza & al (2014), « Changes in the global value of ecosystem services. Global Environmental Change », 26: 152-158, [Lien](#)

¹⁰WEF & PwC (2020), Dominic Waughray, Celine Herweijer, « Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy », [Lien](#)

¹¹Banque Mondiale & Ministère délégué auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, chargé de l'Environnement (2017), M. Sarraf, L. Croitoru, A. Jorio, A. Khattabi, S. Belghazi, Elena Strukova, « Le coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc », [Lien](#)

de reconstituer les réserves en eau et accélérer le programme de dessalement. Il convient néanmoins de souligner que les investissements consacrés aux infrastructures hydrauliques et aux solutions techniques ne sauraient relever le défi du stress hydrique sans une réforme profonde de la tarification et de la gouvernance de l'eau pour « refléter sa valeur réelle et inciter à la rationalisation des usages et à la gestion de sa rareté » comme l'a relevé le rapport de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) dévoilé en 2021, ainsi que le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) dans un rapport sur la gouvernance de l'eau¹².

La dégradation des sols cause également des dommages importants (0,54% du PIB), principalement en raison de l'érosion des terres cultivées et de la conversion et la désertification des terres de pâturage. Les déchets en sont une composante relativement importante (0,4% du PIB) en notant toutefois une amélioration de la gestion des déchets municipaux. Les dommages de la dégradation des zones côtières (0,27% du PIB) sont considérablement sous-estimés, car plusieurs facteurs de pollution sont pris en compte dans d'autres catégories. Enfin, le faible coût de la déforestation (0,004% du PIB) est indicatif des efforts déployés par le gouvernement pour la protection des forêts.

La compréhension de l'impact économique de la perte de biodiversité se comprend donc à l'échelle macroéconomique par les impacts directs sur les secteurs économiques qui dépendent directement de ressources naturelles et par le fait que les services de régulation offerts par la nature ne sont pas substituables comme peuvent l'être le capital et le travail dans la théorie des modèles économiques.

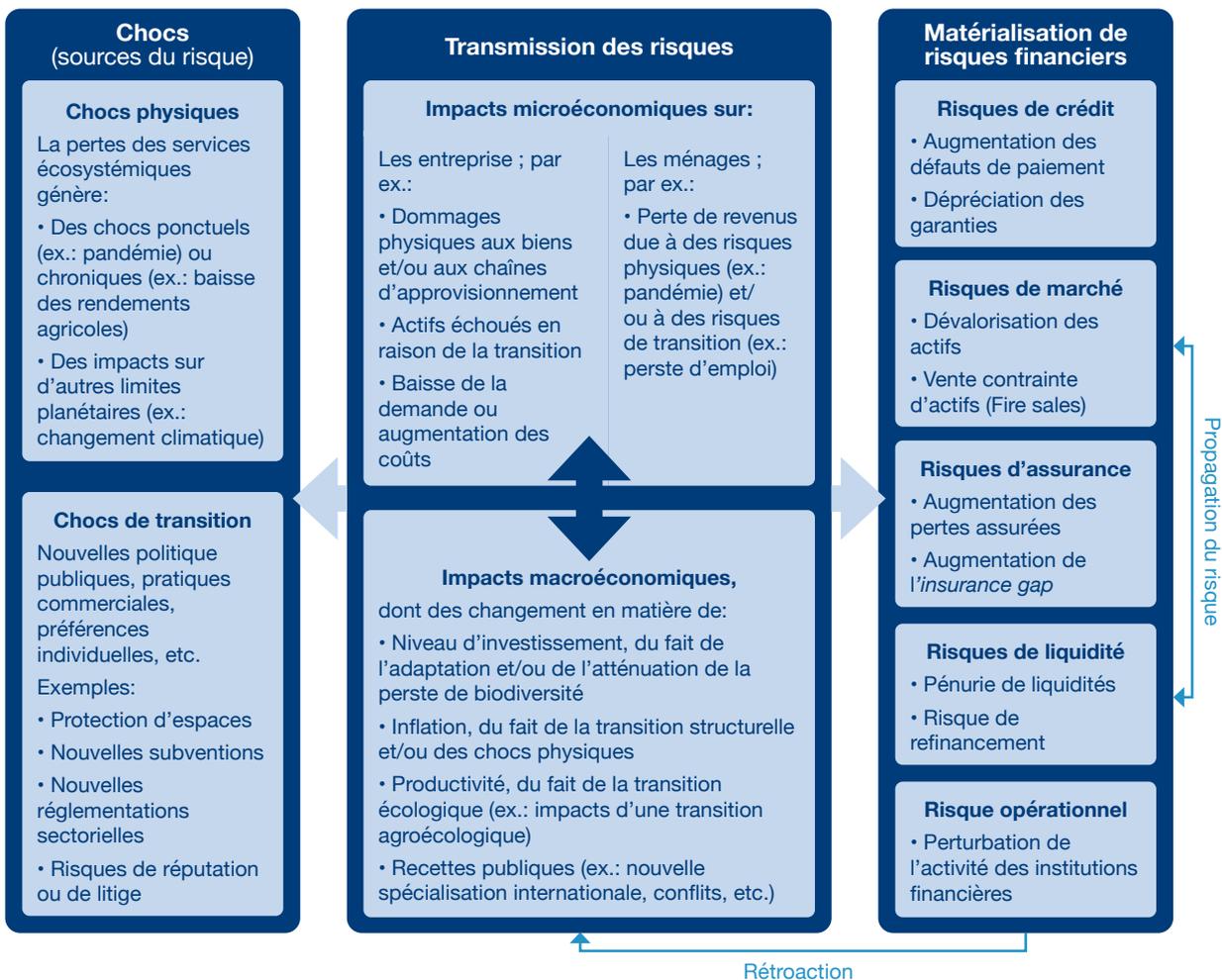
Par conséquent, ces impacts ne sauraient être circonscrits à quelques secteurs comme l'agriculture ou le tourisme ou encore les mines, mais affectent tous les secteurs et tous les types d'agents économiques, des ménages aux entreprises. Tout comme le risque climatique, le risque de perte de biodiversité est un risque non linéaire **qui est soumis à des points de basculement et peut devenir potentiellement irréversible (NGFS, 2019). Comprendre la nature systémique de ce risque suppose une approche différente du rôle du « capital naturel »** L'approche économique consiste en effet à considérer le capital naturel comme le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (actifs biotiques et abiotiques) et les services écosystémiques (principalement biotiques) comme un « flux d'avantages » qui découlent du capital naturel - par exemple, une forêt est un actif de capital naturel, tandis que le bois qu'elle fournit est un service écosystémique.

Au niveau des entreprises, la chaîne de transmission des risques de biodiversité suit la même logique que les risques climatiques qui ont été catégorisés en deux types de risques, à savoir, les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques peuvent être de nature chronique (par exemple, un déclin progressif des pollinisateurs peut réduire le rendement des cultures) ou aiguë (par exemple, la déforestation peut entraîner l'émergence d'une zoonose et son évolution en pandémie). Les risques de transition pourraient être déclenchés par un décalage entre les bilans et stratégies des entreprises et les actions

¹²CESE (2014), M Dahmani, N. Chahbouni, M. Ziani, « La gouvernance par la gestion intégrée des ressources en eau au Maroc : levier fondamental de développement durable », [Lien](#)

cherchant à limiter ou réduire les dommages causés à la biodiversité : cela implique les changements de politiques et réglementations (comme l'arrêt de subventions finalement préjudiciables à la biodiversité); l'évolution des préférences des consommateurs, le développement de nouvelles technologies ou les litiges. Selon leur ampleur et leurs impacts sur la valorisation des actifs (y compris le foncier), les risques de perte de biodiversité en causant des risques opérationnels à l'entreprise (dépréciation de ses actifs, ruptures des chaînes d'approvisionnement) peuvent conduire des risques de crédit (augmentation des défauts de paiement du fait de la dépréciation leurs collatéraux).

Le schéma suivant résume comment les risques de biodiversité se manifestent en risques financiers à travers des chaînes de transmission macro et micro économiques. On comprend alors que le potentiel du risque de biodiversité de causer un risque systémique - une menace pour la stabilité financière - s'appréhende à travers les impacts de ces risques sur les entreprises au niveau opérationnel, crédit, liquidité et assurance.



Source : Banque de France, Svartzman et al, 2021

Par ailleurs, la nature systémique du risque suppose qu'il doit être adressé et incarné aussi bien dans les politiques publiques que dans les actions et les stratégies des acteurs privés. C'est l'apport majeur de l'accord de Kunming-Montréal en décembre 2022 (encadré 3 relatif à la COP15) qui a contribué à placer la biodiversité dans l'agenda des investisseurs. Dans ce cadre, le Secrétaire Général des Nations Unies António Guterres a déclaré que « pour éviter la catastrophe, il faudrait une intervention audacieuse des pouvoirs publics et la reconnaissance par le secteur privé que profit et protection (de la biodiversité) doivent aller de pair ». Ainsi l'une des mesures phares de l'accord (mesure 15) est de veiller à ce que les entreprises et institutions financières réduisent leurs impacts négatifs sur la biodiversité, augmentent leurs impacts positifs et réduisent les risques sur l'économie liés à la biodiversité et promouvoir des processus de production durables. Pour cela, ils doivent ainsi :

- Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, et de leurs portefeuilles ;
- Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ; et
- Rendre compte du respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages liés aux ressources génétiques¹³.

■ Encadré 3 : COP15 ACCORD SUR LA BIODIVERSITE

La Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité COP15 s'est clôturée le 19 décembre 2022 sur un accord historique signé par 190 pays dont le Maroc avec l'adoption du Cadre Mondial Kunming-Montréal qui comprend 22 mesures concrètes pour stopper et inverser la perte de la nature, notamment en mettant sous protection au moins 30 % des terres, des eaux de surface, des zones côtières et des océans de la planète d'ici à 2030. Aujourd'hui seuls 17% et 10% des terres et des zones marines sont respectivement sous protection. L'accord inclut également un engagement à mettre fin à au moins US\$ 500 milliards de subventions gouvernementales annuelles à des secteurs comme la pêche et l'agriculture. Une autre mesure importante est d'imposer aux entreprises d'évaluer et d'établir un rapport sur leur dépendance à la biodiversité.

Le Cadre Mondial pour la Biodiversité comporte quatre objectifs globaux de protection de la nature, à savoir : mettre un terme à l'extinction des espèces menacées due à l'homme et diviser par dix le taux d'extinction de toutes les espèces d'ici 2050 ; utiliser et gérer durablement la biodiversité pour faire en sorte que les contributions de la nature à l'humanité soient appréciées, maintenues et renforcées ; partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques ; et faire en sorte que des moyens adéquats de mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité soient accessibles à toutes les parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

Source : UNEP, 2022.

¹³Organisation des Nations Unies (2022), « Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des bénéfices qui est un accord additionnel à la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 et un composant de l'Accord Montréal-Kumming », [Lien](#)

C. Comprendre les attentes des investisseurs institutionnels et des régulateurs

L'Accord de Kunming-Montréal a ainsi reconnu le rôle clé du secteur financier pour inverser et arrêter la perte de biodiversité et a exigé un alignement entre les flux financiers publics et privés pour atteindre les objectifs fixés à 2030 et la vision définie à 2050, à savoir, exiger « *qu'il n'y ait pas de perte nette de la nature à partir de 2020, que l'état de la nature soit positif d'ici à 2030 et que la nature soit entièrement rétablie d'ici à 2050* ».

S'il peut paraître a priori difficile de valoriser des flamants roses ou des abeilles, il n'en demeure pas moins que s'intéresser à la biodiversité au regard des données alarmantes que nous connaissons n'est pas « un exercice de flower power » comme l'a souligné l'un des administrateurs de la Banque Centrale Européenne¹⁴. Il s'agit d'un impératif de survie car « *si nous dégradons les écosystèmes dont nous dépendons pour notre alimentation, notre eau et la filtration de l'air, notre activité s'en trouvera affectée. Cela concerne l'ensemble de l'économie* ». ¹⁵

Comme décrit plus haut, les risques physiques et de transition sont susceptibles de se traduire en risques systémiques et d'impacter la stabilité du système financier si les prix des intrants d'un secteur se trouvent impactés ou si les chaînes d'approvisionnement sont interrompues. Par conséquent, la solvabilité des entreprises va se dégrader, augmentant le risque de crédit et posant des risques pour les institutions financières créancières. Les banques centrales analysent dès lors l'exposition des prêts bancaires au risque de biodiversité afin de guider leurs politiques de supervision macro et micro prudentielle. Bank Al-Maghrib s'inscrit également dans cette démarche et est en train de comptabiliser l'impact du risque de biodiversité sur le portefeuille des institutions financières, dans le cadre des travaux menés par la NGFS (Network Group for Greening the Financial System)¹⁶.

Les investisseurs institutionnels, de leur côté, se sont saisis du sujet dans le sillage de leur participation massive et inédite à la COP15, et ont attiré l'attention de leurs pairs à travers la puissante organisation International Corporate Governance Network (ICGN)¹⁷ dans une publication de janvier 2023¹⁸. L'ICGN souligne ainsi que les investisseurs ont « l'obligation fiduciaire de traiter les risques matériels liés à la perte de biodiversité, à l'altération des services écosystémiques et aux dommages causés au capital naturel sur lequel repose notre économie ».

Elle recommande en outre aux administrateurs et aux équipes en charge de l'engagement actionnarial avec les entreprises (stewardship teams) de se familiariser avec dix « *game changers* » ou cadres conceptuels et paradigmes qui bouleverseront la façon dont l'économie et les marchés de capitaux interagissent avec l'environnement (Encadré 4). Nous en décrivons

¹⁴Financial Times (2023), Martin Arnold, « ECB flags stark economic risks from biodiversity loss », [Lien](#)

¹⁵Financial Times (2022), Aime Williams, « COP 15: Investors turn up to UN nature summit for the first time », [Lien](#)

¹⁶NGFS & INSPIRE (2022), Dr Ma Jun, Nick Robbins, « Central Banking and Supervision in the biosphere : An agenda for action on biodiversity loss, financial risk and system stability », [Lien](#)

¹⁷L'ICGN est un réseau d'investisseurs dont les actifs sous gestion s'élèvent à plus de US \$ 70 000 milliards ; acteur de référence en normes de gouvernance d'entreprise et d'engagement actionnarial (Stewardship).

¹⁸International Corporate Governance Network (ICGN) (2023), « Biodiversity as systemic risk : 10 Game-Changers for Board Directors and Stewardship Teams », [Lien](#)

deux plus en détail (points 3 et 4) dans la section suivante, qui touchent à l'obligation de transparence des entreprises et des institutions financières.

■ Encadré 4 : LES DIX « GAME CHANGERS » POUR LES ADMINISTRATEURS

(Extrait du Viewpoint ICGN « *Biodiversity as Systemic Risk : 10 Game-changers for Board Directors and Stewardship Teams* », janvier 2023) La liste des dix développements significatifs à prendre en compte pour jouer un rôle dans la perte de biodiversité. Chacun des points est d'une grande pertinence aussi bien pour les administrateurs que pour les équipes d'engagement actionnarial et autres participants des marchés de capitaux.

1. Le Cadre Mondial de la Biodiversité post 2022
2. Droit Humain à un environnement propre, sain et durable et régulation de l'État
3. Task-Force sur la divulgation d'informations financières liées à la nature (TNFD)
4. Mesures liées à la biodiversité données, indicateurs et directives (SBTN)
5. International Sustainability Standards Board (ISSB) et la biodiversité
6. La Finance pour la Biodiversité et l'initiative Nature Action 100
7. Les Droits de la nature et l'écocide
8. L'Initiative pour l'assurance d'une exploitation minière responsable (IRMA)
9. Perte de biodiversité et économie circulaire
10. Frontières planétaires et investissements « systémiques » (system-level investing)

Il est évident qu'il est bien plus complexe de mesurer et de communiquer sur la biodiversité que sur des émissions de gaz à effet de serre. De même les opportunités commerciales sont moins évidentes à saisir que celles de la transition énergétique (énergies renouvelables, hydrogène ou voitures électriques) comme l'a si bien décrit l'économiste Partha Dasgupta : « il n'est pas facile de concevoir des institutions qui peuvent nous fournir un ensemble complet d'incitations à protéger et à promouvoir la nature (...) car la nature est mobile et que de nombreux processus naturels sont silencieux et invisibles ». Toutefois, le manque de régulation et d'indicateurs permettant d'intégrer la biodiversité dans les choix d'investissement et dans les stratégies d'entreprises est en train de se résorber avec l'adoption prochaine de deux cadres conceptuels de référence : TNFD et SBTN.

02 COMPRENDRE LES CADRES INTERNATIONAUX POUR L'ACTION DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Pour s'inscrire dans une logique économique et une logique métier et s'éloigner du paradigme du mécénat et de la logique dite de « charité » il convient de s'intéresser aux nouveaux cadres conceptuels de reporting et de gestion des risques. La présentation du TNFD et du SBTN n'étant pas ici exhaustive, le lecteur peut explorer les outils publics disponibles (Boîte à outils disponible en annexe) pour se familiariser avec ces référentiels.

L'enjeu est de permettre à toute entreprise de prendre en compte les risques liés à la nature dans la rupture de ses chaînes d'approvisionnement et de pouvoir évaluer en termes monétaires le coût et l'opportunité de prendre des mesures adéquates, mesurables, et ayant un impact sur son action globale.

Au sein du continent Africain, le Maroc a déployé des efforts substantiels pour assurer la conservation de ses écosystèmes et des services qu'ils offrent en ratifiant les conventions internationales en la matière et en élaborant les stratégies nationales de conservation de la biodiversité exigées¹⁹. De plus, le Royaume a procédé à l'extension des surfaces de protection d'espèces et d'habitats en élargissant le réseau des parcs nationaux, les réserves biologiques et de biosphères et en créant des aires marines protégées : 154 Sites d'intérêt Biologique et Écologique-SIBE ; 10 parcs nationaux, 38 sites RAMSAR et 3 réserves de biosphère inscrites au programme Homme et biosphère MAB de l'UNESCO²⁰.

Or, pour inscrire le secteur privé marocain dans ce cadre de conservation global porté par les pouvoirs publics, il est indispensable de lui fournir au-delà des incitations et du cadre réglementaire adéquat, des outils qui lui permettront de s'approprier le sujet à son échelle et à un coût jugé raisonnable.

Comprendre les cadres TNFD et SBTN, c'est donc prendre un temps d'avance pour gérer les risques et opportunités liés à la biodiversité et s'approprier les outils qui seront demain incontournables pour mesurer l'empreinte environnementale des entreprises et accompagner leur transition écologique. En bref, cela permet à l'entreprise marocaine de se mettre dans une posture d'anticipation plutôt que de réaction.

¹⁹Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau, et de l'Environnement, FEM & PNUD, (2017), «Stratégie et Plan d'Actions National pour le Diversité Biologique du Maroc, 2016-2020», [Lien](#)

²⁰Médias24 (2022), Btissam Zejly, « Aires protégées du Maroc. La nature en partage », [Lien](#)

A. TNFD

La coalition connue sous le nom de Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (groupe de travail sur les informations financières liées à la nature) a été lancée en juillet 2020²¹ et vise à **construire un cadre de gestion et de divulgation des risques qui peut être utilisé par des organisations de toutes tailles dans toutes les juridictions pour identifier, évaluer, gérer et divulguer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.** La TNFD s'inscrit dans l'architecture émergente des cadres de référence et des standards internationaux. En amont, on trouve les objectifs et politiques nationales définis selon le cadre mondial sur la Biodiversité et en aval, les normes de reporting comme celles du GRI et de l'ISSB (Fondation IFRS), qui a indiqué qu'il prendrait en compte les travaux de la TNFD (dont la version finale a été adoptée le 18 septembre 2023 à l'occasion de la semaine du Climat à New York²²) et autres standards existants afin de répondre aux besoins d'information des investisseurs.

Le cadre TNFD a ainsi cherché à maximiser la cohérence avec le cadre climat TCFD (Task-force on climate-related Financial disclosure, connu sur le marché marocain car endossé par Bank Al-Maghrib dans sa directive n°5/W/2021 sur la gestion du risque environnement) et utilise ainsi ses quatre principales catégories de divulgation, à savoir : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et des impacts, les mesures et objectifs ; autour desquels s'articulent 14 recommandations.

La TNFD reconnaît que les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature se produisent dans **des endroits spécifiques**, intégrés dans les écosystèmes locaux, régionaux et mondiaux. Le cadre comprend donc des recommandations pour qu'une entreprise ou une institution financière entreprenne une évaluation basée sur **son emplacement**, en établissant le lien entre les 4 types de problématiques (dépendances, impacts, risques et opportunités). En matière de stratégie par exemple, il est demandé à l'entreprise de divulguer **les sites où se trouvent les actifs et/ou les activités** dans les opérations directes, les activités financées et sa chaîne de valeur en amont et en aval, qui se trouvent dans **des zones prioritaires** (zones de stress hydrique ; zones à haute importance pour la biodiversité...).

Pour évaluer plus précisément les risques spécifiques liés à la perte du capital naturel, la TFND propose un cadre d'évaluation dénommé LEAP pour Locate (Situer), Evaluate (Évaluer), Assess (Estimer), et Prepare (Préparer). Ce cadre systématique offre des conseils simples et accessibles qui oriente ainsi toutes les entreprises et institutions financières dans l'évaluation des impacts, dépendances, risques et opportunités relatifs à la nature :

■ **« Situer »** l'interface avec la nature : identifier quels secteurs, unités commerciales, chaînes de valeur ou classes d'actifs sont en contact avec la nature dans des emplacements prioritaires. Chaque organisation aura son propre cadre de reporting interne par zone géographique, secteur, unité commerciale et chaîne de valeur. Cette identification précoce des emplacements

²¹Le cadre TNFD a été lancé par 4 organisations partenaires co-fondatrices : le PNUD, l'UNEP FI, le Fonds Mondial pour la nature et Global Canopy, FIR & Iceberg Data Lab (2002), « Finance et Biodiversité », [Lien](#)

²²TNFD (18 septembre 2023), Communiqué de presse officiel, « Final TNFD Recommendations on nature related issues published and corporates and financial institutions begin adopting », [Lien](#)

prioritaires des risques et des opportunités liés à la nature doit être alignée sur ce cadre de gestion des risques pour l'entreprise.

■ **Évaluer les dépendances et les impacts** : identifier les processus commerciaux et les activités à chaque emplacement prioritaire et définir de quels actifs environnementaux et de quels services écosystémiques l'entreprise dépend et impacte au niveau de chaque emplacement prioritaire. Les facteurs d'impact sont à analyser selon les cinq facteurs de changement naturel identifiés par l'IPBES, à savoir, les changements d'utilisation des terres et des mers ; le changement climatique, la pollution ; l'exploitation des ressources et les espèces exotiques envahissantes.

■ **Estimer les risques et opportunités significatifs** : identifier les risques et opportunités et identifier les approches existantes d'atténuation des risques et de gestion des risques et des opportunités. Dans la mesure du possible, les entreprises doivent tenir compte des liens entre les risques physiques et de transition et surveiller comment ils se matérialisent en risques financiers (voir Tableau 1). Des opportunités liées à la nature peuvent se présenter : lorsque les organisations évitent, réduisent, atténuent ou gèrent les risques liés à la nature, par exemple, par la transformation stratégique des modèles commerciaux, des produits, des services et par la mise en œuvre de solutions de conservation ou de restauration.

■ **Préparer pour répondre et publier à la suite de ces analyses** : il s'agit pour l'entreprise d'identifier sa stratégie et son allocation des ressources : au-delà des implications sur les processus commerciaux, évaluer les implications sur les actifs incorporels (fidélité des clients, réputation de la marque) ; se fixer des objectifs pour mesurer ses progrès (gestion des performances), et enfin reporter et présenter au marché selon les recommandations TNFD. Des exemples concrets des mesures de performances peuvent comprendre les éléments suivants :

- Disponibilité d'eau supplémentaire et/ou augmentation du captage d'eau en m³/an (International Capital Markets Association)
- Réduction des modifications du niveau de nutriments et/ou de pH des sols agricoles (International Capital Markets Association)
- Volume total d'eau prélevé dans les zones à stress hydrique, par rapport à l'année précédente (CDP)
- Proportion et/ou valeur de la production, de la consommation et de l'approvisionnement en matières premières provenant d'écosystèmes qui ont réussi à maintenir ou à améliorer les conditions pour la nature (CDP)
- Taux d'utilisation des matériaux circulaires (CDP)
- Proportion de la chaîne de valeur évaluée dans le cadre d'une évaluation liée à la nature (CDP)
- Pourcentage de la valeur totale du portefeuille alloué aux produits/services qui soutiennent la nature (CDP)
- Proportion et/ou valeur de la production, de la consommation et de l'approvisionnement en matières premières traçables (CDP).

■ Encadré 5 : IMPLICATIONS FINANCIERES POTENTIELLES DES RISQUES LIES A LA NATURE

Catégorie de risque financier	
Le risque de crédit	Les risques de crédit augmentent si les risques liés à la nature réduisent la capacité des emprunteurs à rembourser et à assurer le service de la dette (effet revenu) ou la capacité des banques à recouvrer intégralement la valeur d'un prêt en cas de défaut (effet richesse).
Risque de marché	Réduction de la valeur des actifs financiers, y compris la possibilité de déclencher des ajustements de prix importants, soudains et négatifs lorsque le risque lié à la nature n'est pas encore intégré dans les prix. Le risque lié à la nature pourrait également entraîner une rupture de corrélations entre les actifs ou une modification de la liquidité du marché pour certains actifs, remettant en cause les hypothèses de gestion des risques.
Risque de liquidité	L'accès des banques à des sources de financement stable pourrait être réduit à mesure que les conditions du marché changent. Les risques liés à la nature peuvent amener les contreparties des banques à puiser dans les dépôts et les lignes de crédit.
Risque opérationnel	Augmentation des coûts de conformité légale et réglementaire associés aux investissements et aux entreprises sensibles à la nature.
Risque de responsabilité	Au fur et à mesure que les lois, les réglementations et la jurisprudence relatives à la préparation d'une organisation à l'action contre la nature évoluent, l'incident ou la probabilité de passifs éventuels découlant d'une organisation peut augmenter.
Le risque de réputation	Augmentation des risques de réputation pour les institutions financières en fonction de l'évolution du marché ou sentiment des consommateurs.

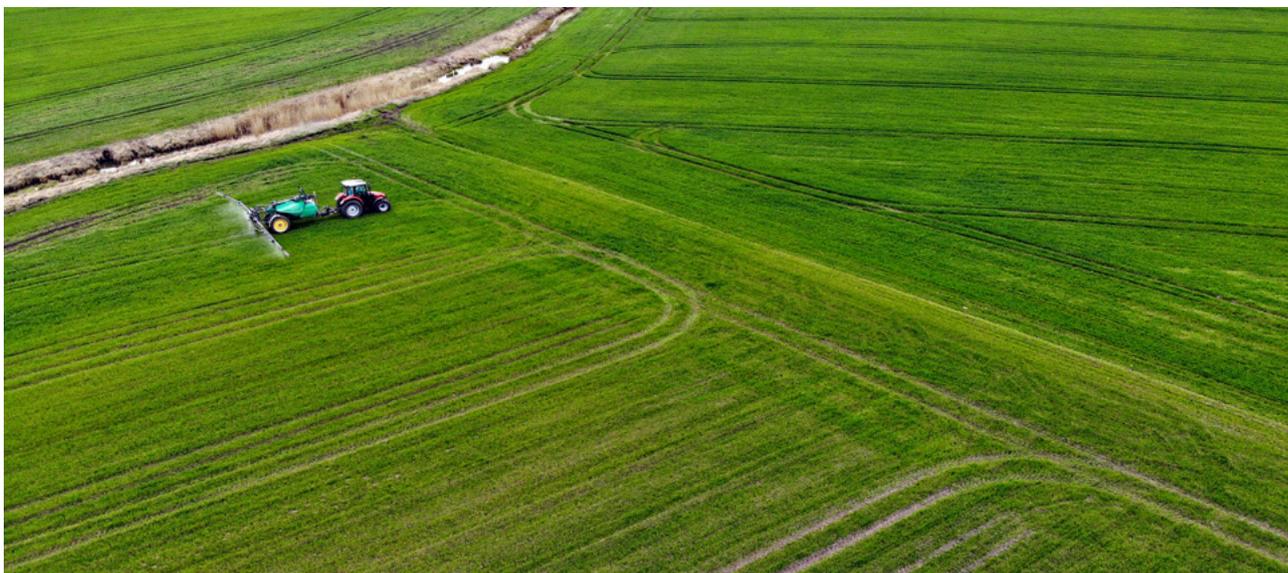
Source : TNFD

Il existe de nombreux outils et approches développés en open source que le TNFD et le NGFS encouragent les entreprises et les organisations financières à utiliser (Outils d'analyse en annexe). Lorsque les entreprises fixent des objectifs par rapport à la nature dans le cadre TNFD, il recommande d'utiliser les méthodes du Science-Based Targets Network (SBTN).

B. SBTN

Le Science-Based Target Network ou SBTN (objectifs fondés sur la science pour la nature) est une extension du concept de l'initiative SBT sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, portée par le WWF, le Global Compact des Nations Unies, le Think tank américain WRI et CDP et à laquelle environ 2500 entreprises participent. 17 entreprises sont actuellement dans une phase pilote dont Danone, Nestlé et Holcim. L'objectif est d'assurer que les entreprises prennent des indicateurs mesurables fondés sur la science pour évaluer, atténuer et gérer leurs impacts sur la nature ; et définir ainsi des trajectoires de réduction d'impacts sur la nature. De fait, les chefs d'entreprise occidentaux soumis aux pressions des investisseurs institutionnels²³ semblent conscients qu'il est désormais indispensable de sortir du « business as usual ». Pour

²³Nature Action 100 (2022), « Groupement de 126 institutions financières de 21 pays représentant 18.8 trillions d'euros dénommé « the Finance for Biodiversity Pledge » et d'autres partenaires pour pousser les investisseurs à engager un dialogue et à faire pression sur les 100 plus grandes entreprises intervenant dans des secteurs ayant un impact systémique sur la perte de biodiversité. Elle est modélisée sur l'initiative Climate Action 100+ », [Lien](#)



ces entreprises du nord, l'enjeu est de savoir comment changer et à quel point. Pour être crédible dans la définition de sa stratégie de biodiversité, les « science-based targets » visent à apporter ces réponses en favorisant des synergies entre l'action des secteurs public et privé. Les cibles SBT axées sur la nature, permettront ainsi aux entreprises d'agir en s'alignant sur les objectifs définis dans les Conventions de l'ONU sur la diversité biologique (CDB), sur le changement climatique (CCC), sur la désertification (CNULCD) et dans l'Agenda 2030 pour le Développement Durable (ODD).

Les entreprises peuvent suivre un processus en cinq étapes pour établir des cibles SBT en s'appuyant sur des pratiques et des éléments existants (voir encadré 5). Les méthodes actuelles de SBT ont été développées pour répondre aux défis posés par l'eau et par l'utilisation des sols: Il s'agit notamment du changement d'affectation des terres (conversion des écosystèmes naturels, utilisation et gestion des terres), l'exploitation des ressources (utilisation de l'eau douce) et la pollution (pollution de l'eau douce). Ces méthodes peuvent être appliquées à la plupart des entreprises, quels que soient le secteur, la géographie ou la taille de l'entreprise.

Pour les entreprises au Maroc ce sentiment d'urgence, selon l'échantillon consulté (parmi celles qui sont assujetties à des obligations de transparence) dans le cadre de ce Policy Paper, semble beaucoup moins prégnant, mais tout de même présent en particulier au sein des entreprises réalisant la majorité de leur chiffre d'affaires à l'export. Ainsi, la prise en compte de l'empreinte de l'entreprise marocaine sur la biodiversité constitue un sujet majeur car les défis y afférents risquent de heurter de plein fouet les entreprises du Royaume, notamment celles exposées sur les marchés internationaux ou en phase d'internationalisation. A l'instar de la « taxe carbone » aux frontières de l'UE²⁴ qui a contraint les entreprises marocaines installées sur le sol du Royaume à redoubler d'efforts pour réduire leur empreinte carbone, le tissu productif et industriel national n'est pas à l'abri d'une norme internationale contraignante sur la biodiversité. Ceci obligerait le secteur privé à consentir des efforts massifs dans un laps de temps très court pour être vertueux, engendrant des coûts massifs.

²⁴Commission européenne, « Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : questions et réponses », [Lien](#)

■ Encadré 6 : COMPRENDRE LES ETAPES A SUIVRE PAR L'ENTREPRISE POUR DEFINIR DES CIBLES SBT

Les orientations initiales du SBTN suggèrent que les organisations envisagent trois niveaux d'évaluation pour identifier les dépendances et les impacts pertinents : (i) au niveau du secteur, (ii) au niveau de la chaîne de valeur et (iii) au niveau de l'entreprise. Ensemble, ces évaluations produiraient une longue liste de dépendances et d'impacts. Les organisations doivent noter que si elles ont choisi une portée plus étroite pour l'évaluation, tous ces niveaux peuvent ne pas être pertinents pour elles.

■ **Évaluer.** Pour commencer, l'entreprise doit rassembler et/ou compléter les données existantes pour estimer les impacts et dépendances à la nature sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Elle doit dresser ainsi une liste des potentielles « zones à enjeux » et leur localisation sur la chaîne de valeur, utiles à la définition des cibles.

■ **Interpréter et prioriser.** Il s'agit ensuite d'interpréter les résultats de l'étape 1, en priorisant les enjeux clés et les zones où il faut agir. Vous envisagerez des actions selon différentes « sphères d'influence » - de vos opérations aux territoires qui entourent votre ou vos chaîne(s) de valeur.

■ **Mesurer, établir et publier.** Vous collectez ensuite des données de référence pour les enjeux et les zones prioritaires. En utilisant les données de cette étape et des étapes précédentes, vous pouvez établir des cibles cohérentes avec les limites planétaires et les objectifs de développement durable, puis les publier.

■ **Agir.** Une fois vos cibles définies, vous utilisez le cadre d'action du SBTN (ER3T : éviter, réduire, régénérer, restaurer et transformer) pour établir un plan et commencer à travailler sur vos contributions à l'utilisation non durable de la nature et sur vos impacts majeurs sur la dégradation de celle-ci.

■ **Suivre.** Enfin, vous suivez les progrès accomplis dans la réalisation de vos objectifs, rendez compte publiquement de ces progrès, et vous adaptez votre approche si nécessaire.

Pour déterminer sur quels enjeux l'entreprise doit se concentrer pour fixer ces cibles, SBTN offre des outils et un cadre méthodologique pour tenir de compte de l'impact biodiversité sur l'amont et les opérations directes, prioriser ses enjeux ainsi que des ressources pour déterminer les limites écologiques locales sur lesquelles s'aligner. L'approche prescrite par SBTN tient compte de la double matérialité :

■ **Matérialité sociale et environnementale** qui tient compte de l'impact des activités sur l'environnement : impacts sur l'environnement (conversion des écosystèmes naturels ; réduction de l'eau ; disparition des espèces, émissions carbone) et impacts sur la santé humaine (toxicité de l'eau, réduction des stocks alimentaires ; expositions aux incendies..)

■ **Matérialité financière** : impacts environnementaux sur la rupture des chaînes d'approvisionnement, l'exposition aux poursuites judiciaires ou aux campagnes médiatiques négatives, voire même à la perte du « permis social d'opérer ».

Deux outils développés par SBTN pour l'analyse de matérialité :

- [The Materiality Screening Tool](#): basé sur la base de données [ENCORE](#)
- [The High Impact Commodity List](#)

C. L'enjeu de la biodiversité au sein des entreprises marocaines

De fait, la présentation simplifiée des cadres conceptuels TNFD et SBTN a pour but de permettre aux entreprises d'appréhender les outils dont elles devront se servir pour rendre opérationnelle et tangible leur stratégie biodiversité. Le Maroc dispose certes de nombreux outils pour préserver et reconstituer la biodiversité (parcs nationaux, aires protégées, réserves de biosphères, plans de reboisement ...) mais le principal défi est d'intégrer la notion de chaîne de valeur qui implique les différents acteurs économiques à l'échelle du territoire, en plus de la notion de préservation de la biodiversité.

Le Sixième Rapport National sur la mise en œuvre de la CDB (2019) a cité à plusieurs reprises la nécessité d'impliquer le secteur privé qui est le principal responsable de la surexploitation des ressources naturelles. Le rapport avait notamment souligné l'importance d'adopter et de mettre en application les dispositions législatives et réglementaires nécessaires pour garantir le respect, par les entreprises de la préservation de l'environnement, notamment celles sur les études d'impacts. C'est chose faite, puisqu'en mai 2023, le Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable a publié trois projets de décret dont un²⁵ relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 49-17 relative à l'évaluation environnementale. Il assujettit à l'étude d'impact environnemental « les projets entrepris par toute personne physique ou morale, du droit public ou privé, qui en raison de leur nature, de leur dimension, de leur durée ou de leur lieu d'implantation risquent de produire des impacts négatifs sur l'environnement et sur la population ».²⁶ Par ailleurs, les exploitants d'unités industrielles et des autres activités existantes antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n°49-17, soumises à l'étude d'impact sur l'environnement, et ne disposant pas de la décision d'acceptabilité environnementale, doivent réaliser un audit environnemental de leurs unités industrielles et de leurs activités pour l'obtention de la décision de conformité environnementale ». Il est important de rappeler que selon la loi 49-17, les éléments environnementaux devant être pris en compte dans les études d'impact comprennent « la faune, la flore, le sol, l'air, les biens matériels (...) les sites d'intérêt biologiques et géologiques, les fossiles, les aires protégées et les paysages naturels (..).

La généralisation des pratiques d'études d'impact environnemental et d'audit environnemental représente une avancée majeure et un changement réglementaire significatif qui va imposer aux entreprises d'internaliser les risques et les opportunités liés à la perte de biodiversité dans leurs opérations à court et moyen terme et dans leurs modèles économiques à plus long terme.

Pour réaliser dans quelle mesure les enjeux de biodiversité sont pris en compte parmi les facteurs environnementaux significatifs au sein des entreprises marocaines, nous avons examiné les rapports ESG 2022 publiés par les émetteurs qui font appel public à l'épargne selon les critères de la circulaire 03-19 de l'AMMC.

²⁵Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (Royaume du Maroc) (2023), « Projet de décret fixant les modalités de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis à l'étude d'impact sur l'environnement », & « Projet de décret fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'agrément des bureaux d'études pour la réalisation des études relatives à l'évaluation environnementale», [Lien & Lien](#)

²⁶La liste des projets comprend ceux relatifs aux secteurs de l'énergie, des mines, de l'eau, des forêts, des pêches maritimes, de l'agriculture, du transport, du tourisme, de l'urbanisme, de la gestion des déchets et de l'industrie, des infrastructures et de la santé.



Près du quart des émetteurs (23 sur un total de 95) mentionnent la protection de la biodiversité comme un enjeu environnemental majeur, dont un tiers est représenté par des institutions financières, un tiers par le secteur industrie et mine (le reste se répartit entre le secteur immobilier, agro-alimentaire et pharmaceutique).

Ainsi, parmi les trois promoteurs immobiliers qui communiquent sur la biodiversité, on observe un niveau de granularité de l'information assez inégal. Aucun ne va « situer » l'ensemble des projets significatifs de son portefeuille, ni livrer des indicateurs biodiversité, précis. Le groupe Alliance par exemple identifie l'urbanisme comme un des facteurs premiers de l'érosion de la biodiversité comme motivation majeure pour préserver la flore sur les terrains qu'il acquiert, privilégiant systématiquement une végétation locale dans les espaces verts des projets réalisés. La seconde préoccupation majeure étant l'eau, le promoteur indique qu'une végétation peu consommatrice d'eau et du goutte à goutte sont privilégiés pour l'arrosage. Pour la conception et la construction des projets immobiliers, il impose à ses prestataires des clauses environnementales exigeantes, notamment en matière de protection des sols et des eaux, de gestion des déchets et des matières dangereuses, et de nuisances de chantier. Le rapport annuel inclut un seul exemple spécifique d'aménagement de projet de golf où la topographie naturelle du site a été respecté et les bassins de stockage réduits pour ne pas impacter les sols.

L'entreprise Aradei, quant à elle, évoque le respect de la biodiversité dans sa démarche de management environnemental sans détailler davantage cet aspect. Enfin, la Résidence Dar Essada cite la biodiversité, l'air et l'eau comme les principaux éléments impactés par le secteur de la promotion immobilière et donne l'exemple d'aménagements d'espaces verts dans le cas

de parcs industriels « conformément au plan de lotissement approuvé », sans localiser lesdits projets de son portefeuille.

Pour sa part, le secteur bancaire présente des niveaux de « maturité » assez divers dans sa communication sur les enjeux de biodiversité allant de la sensibilisation dans le domaine éducatif, l'intégration dans des outils de rating E&S, à des offres de financement dédiés.

La BMCI, filiale marocaine du groupe bancaire français BNP Paribas a lancé en 2022 le premier « sustainability-linked loan » pour le financement d'une acquisition par ECCB, le principal producteur, embouteilleur et distributeur des produits Coca-Cola en Afrique du Nord et de l'Ouest. Ce produit financier contrairement aux « green bonds » n'est pas nécessairement dédié à un projet environnemental mais vise à améliorer le profil durabilité de l'emprunteur, en alignant les termes du prêt avec des objectifs de performance durables prédéterminés et donnant lieu à des « pénalités » qui correspondent à un taux d'intérêt plus cher si les objectifs énoncés ne sont pas atteints. Les indicateurs de performance choisis sur lesquels sont indexés les variations de taux d'intérêt sont liés à trois domaines : la décarbonation, la préservation et la régénération de la biodiversité et la préservation des ressources en eau. La BMCI souligne également son engagement à respecter les principes de finance responsable et notamment un renforcement des engagements du Groupe envers la biodiversité dans le secteur de l'agriculture.

Dans sa politique de financement de la transition énergétique, le Groupe Société Générale Maroc, filiale de la banque française Société Générale indique exclure les projets situés dans des zones protégées²⁷ telles que classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Zone I-IV), les zones classées comme zones humides RAMSAR, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro, et ce pour les secteurs sensibles tels que les développements pétroliers et gaziers, l'extraction minière, l'agriculture industrielle en amont, les barrages de stockage d'eau, les centrales électriques et les chantiers navals. La banque affirme également avoir adopté neuf politiques dans les secteurs plus sensibles couvrant les aspects liés au climat, à la biodiversité et aux droits humains.

Au niveau des banques à majorité de capitaux marocains, on note un retard probablement inhérent au fait de leur non-intégration dans une entreprise plus globalisée soumise aux pressions des opinions publiques occidentales. Le Crédit Agricole du Maroc, par exemple, ne mentionne pas dans son rapport ESG les réalisations du programme ISTIDAMA qui est une offre de financement spécifique au secteur agricole pour appuyer la transition verte et améliorer la productivité en tenant compte des contraintes de changement climatique et de raréfaction des ressources naturelles. Ainsi, sur le volet biodiversité, le programme adresse une offre dédiée au financement de l'agriculture biologique. Il est étonnant que la banque ne valorise pas ses réalisations et ne communique pas sur les projets financés dans son rapport annuel. L'accent est plutôt mis sur les financements des opérations propres.

Le Fond d'Équipement Communal²⁸, connu pour être la « banque des communes » indique que dans le cadre de l'évaluation des études d'impact environnemental des projets financés,

²⁷Médias24 (2022), Btissam Zejly, « Aires protégées du Maroc. La nature en partage », [Lien](#)

²⁸Présentation du Fond d'Équipement Communal (2023), « La Banque des Collectivités Territoriales », [Lien](#)

il applique des mesures de sauvegarde environnementales et sociales (E&S) permettant d'améliorer la performance E&S des projets, qui visent principalement la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, de la santé, de la sécurité et des moyens de production et de génération de revenus des populations. L'ampleur des mesures d'atténuation dépend du rating des projets en fonction des niveaux de risques E&S. Le FEC dispose d'un processus formalisé de gestion des risques E&S. Il est intéressant de relever l'utilisation de l'outil SIG Arcmap tool (localisation géographique des risques) et l'intégration des clauses E&S dans ses contrats de prêts. Bank of Africa, pour sa part, s'engage à travers un programme éducatif au sein des écoles qui comporte une sensibilisation aux comportements respectueux de l'environnement à travers six thèmes notamment la biodiversité.

Il est significatif de noter qu'un groupe d'assurances a pris la peine de reporter que son impact sur la biodiversité était non applicable. Nous avons retrouvé ce type de déclarations chez un opérateur télécom qui a également déclaré ne pas être impacté directement par le changement climatique, ainsi que chez une société d'investissement immobilier qui déclare dans son rapport annuel détenir des actifs sans les exploiter et être par conséquent exposé de façon limitée aux risques environnementaux. Il est pourtant évident que les risques physiques climatiques ont des incidences sur les primes d'assurance et sur la valorisation des infrastructures et la continuité des services. Il est de même illusoire²⁹ de penser que les actifs immobiliers, même non exploités directement, ne sont pas exposés à des risques physiques climatiques (élévation du niveau de la mer, élévation des températures, événements climatiques extrêmes) susceptibles d'impacter leur détenteur (actifs non assurables ; actifs endommagés suite à des inondations par exemple et pertes de revenus locatifs etc..).

Ces déclarations reflètent davantage un manque de maîtrise et de maturité sur le sujet qu'une volonté consciente de ne pas l'aborder, car le reporting sur la « non-matérialité » des risques climatiques et biodiversité s'inscrit tout de même dans une démarche de transparence de la part de ces entreprises. Il est intéressant de relever qu'une entreprise marocaine agro-alimentaire non cotée, le Groupe Azura qui réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à l'export s'est engagé volontairement dans l'adoption du référentiel SBTi pour communiquer sur l'émission des gaz à effet de serre³⁰. De ce fait, on peut déduire que c'est la nature même de l'activité d'Azura, fortement exposé aux marchés export, qui l'a poussé à investir dans ce domaine, afin de ne pas être sujet à des pressions extérieures ultérieures qui contraindraient l'entreprise à se réorganiser très rapidement.

Parmi les entreprises agro-alimentaires on relève aussi des niveaux de reporting qui le plus souvent se concentrent sur le respect des « principes de préservation des ressources naturelles ». Cosumar³¹ a identifié parmi les enjeux significatifs l'agriculture durable et la protection de la biodiversité mais sans donner de détails opérationnels sur ces aspects. La préoccupation de l'empreinte environnementale est également présente au sein de Dari Couspate qui évoque dans son rapport annuel avoir pris « plusieurs mesures sur les deux sites de Salé afin de réduire sa consommation énergétique et en ressources naturelles et limiter la production des déchets ».

²⁹Jean-Marc Jancovici, Président de Shift Projet, « En ce qui concerne le climat et la biodiversité, il n'existe pas une activité humaine sur terre qui ne conduise pas à émettre des gaz à effet de serre, directement ou indirectement, et pas une activité humaine qui ne dépende de la biodiversité ou lui porte atteinte », [Lien](#)

³⁰Azura Group (2023), « Engagements RSE », [Lien](#)

³¹Cosumar (2023), «Présentation du groupe» & «Récente modification actionnariale», [Lien](#)



Le groupe de distribution Label Vie écrit dans son rapport annuel que le Groupe a pris des mesures volontaristes pour limiter son empreinte écologique et encourager des comportements plus responsables à travers la mise en place d'un système de management environnemental et la protection de la biodiversité, cité parmi d'autres thématiques. Mais le rapport ne détaille pas comment le Groupe contribue à la conservation des ressources naturelles.

Nous observons le niveau de reporting le plus détaillé dans le secteur de l'industrie, des mines et de l'eau et en particulier au sein des filiales de multinationales (Veolia et Lafarge notamment). Ciments du Maroc indique dans son dernier rapport « construire un avenir à impact positif sur la nature » à travers son action sur la biodiversité : 100% des carrières actives ont 15% d'espace réservé à la nature et sur la gestion durable de l'eau puisque la totalité des sites situés dans des zones à risque hydrique mettent en œuvre des plans de gestion de l'eau et des systèmes de recyclage de l'eau. L'entreprise indique qu'elle considère la sécurité de l'approvisionnement en matières premières et la conservation des ressources comme des défis stratégiques essentiels. Elle travaille étroitement avec les autorités afin d'intégrer les recommandations pour la promotion de la biodiversité dans chaque nouveau plan de réhabilitation. En 2022, des études ont été réalisées, avec l'objectif d'activer des plans de management de la biodiversité (BMP) au niveau des carrières dotées d'un réel potentiel.

Parmi les engagements de la Compagnie minière de Touissit (CMT) la protection des ressources naturelles constitue l'un des engagements environnementaux majeurs. CMT communique des indicateurs chiffrés : 80% de l'eau recyclée, 29500 m² de terre réhabilitée en 2022. CMT accorde une grande importance à la réhabilitation des espaces non utilisés pour gérer l'impact environnemental de la mine. Selon le rapport annuel 2022, « les efforts de CMT pour la réhabilitation des digues et la préservation de la biodiversité ont transformé le site minier de Tighza en un espace naturel végétal en harmonie avec le paysage régional. CMT a planté des essences naturelles historiquement présentes dans la région, ainsi que de nouvelles espèces, pour étoffer la diversité floristique et créer le meilleur habitat pour la faune, qui est très varié ».

Lafarge-Holcim a en revanche placé la réduction de son empreinte environnementale et la préservation des ressources naturelles au cœur de sa feuille de route développement durable. La transplantation d'arganiers adultes est citée comme une première mondiale au sein de l'usine. La protection de l'eau et de la biodiversité constitue un des axes majeurs de l'activité de l'industriel dans la durabilité. Lafarge-Holcim Maroc présente en effet l'un des taux de consommation d'eau les plus bas des usines du Groupe Holcim dans le monde. Lafarge-Holcim Maroc reconnaît que l'extraction des matières premières a un impact sur l'environnement et s'engage donc à réhabiliter les carrières à la fin de leur exploitation. « Jusqu'à présent, 539 hectares ont été réhabilités. Un total de 323000 arbres de 25 variétés différentes ont été plantés, et des partenariats avec l'INRA, le Département des Eaux et Forêts, l'ANDZOA (l'Agence Nationale pour le Développement des Zones oasiennes et de l'Arganier) et l'AgroTech Souss Massa ont permis d'acclimater 6 000 arganiers sur le site de la carrière de Bouskoura et de réussir la transplantation d'arganiers adultes au sein de l'usine d'Agadir-Souss. Des ruches d'abeilles ont également été installées dans plusieurs carrières afin de promouvoir la pollinisation et favoriser le développement de l'écosystème ».

L'entreprise de gestion des services essentiels d'eau et d'électricité du grand Casablanca Lydec³² indique également comment elle répond aux risques de perte de biodiversité en effectuant des diagnostics d'impact et en réhabilitant les espaces naturels. En 2021, Lydec a mené un diagnostic de ses impacts sur la biodiversité, pour l'ensemble de ses métiers et activités, afin de pouvoir élaborer sa politique relative à la préservation de la biodiversité. En 2022, Lydec déclare avoir entamé le déploiement des plans d'actions définis à l'issue de ce diagnostic. La démarche environnementale de Lydec se structure en effet autour des enjeux climat et biodiversité. L'accent est bien entendu mis sur la gestion de l'eau en mesurant le rendement du réseau de distribution d'eau potable, le volume d'eau économisée. **L'entreprise est l'une des rares à communiquer des indicateurs chiffrés de ses opérations directs sur ses emplacements.** Chaque année, dans le cadre de son plan de surveillance, Lydec mène une étude d'impact sur l'environnement des émissaires (des systèmes antipollution El Hank et Eaucéan) sur le littoral du Grand Casablanca, visant, entre autres, à évaluer l'indice de biodiversité par zone et à connaître la qualité écologique des sites et comparer leur évolution dans le temps. En 2022, l'étude réalisée a démontré une augmentation significative du nombre d'espèces sous-marines recensées par rapport aux années précédentes (via l'indice de Shannon) : de 19 en 2019 à 57 en 2022 sur la zone ouest (El Hank), et de 5 en 2017 à 63 en 2022 sur la zone est (Eaucéan). La réhabilitation de l'étang El Oulfa situé à Casablanca est un autre exemple de l'action de la Lydec en faveur de la préservation de la biodiversité. L'étang qui abrite plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux migrateurs et sédentaires, est alimenté en eau par la nappe phréatique et les eaux pluviales.

La protection de la biodiversité a également été identifiée comme l'un des enjeux RSE les plus matériels par le groupe minier Managem³³ qui indique intégrer l'aspect biodiversité dans toutes les phases de conception des projets tant au niveau national qu'international, notamment lors de la réalisation des études d'impact environnemental, permettant de concrétiser des plans de

³²Telquel (2022), Aymane Jaouhar, « OPA sur les titres Lydec suite au rachat de Suez par Veolia », [Lien](#)

³³Maroc Diplomatique (2022), « Une année historique pour le groupe Managem » - Le groupe minier Managem contrôlé à 81,4 % par la holding royale Al Mada, [Lien](#)

³⁴OCP Sustainability Integrated Report (2022)

réhabilitation des sites miniers en fin de vie. Par ailleurs, la gestion du risque lié à la ressource en eau est suivie de près par les plus hautes instances de gouvernance du Groupe de manière semestrielle. Managem donne des indicateurs chiffrés de consommation d'eau, de ratio de consommation d'eau par tonnage traité et de taux de recyclage de l'eau. Toutefois, le rapport n'indique pas quels sites et quelles nappes phréatiques sont impactées par ses opérations : la démarche de préservation de l'eau est décrite mais non contextualisée dans les sites de Managem et non reportée par rapport à un objectif fixé au préalable. Managem a également pris soin de communiquer dans la presse autour de l'implantation de l'usine de cobalt et son impact sur les sols et l'utilisation de l'eau, face à des articles controversés dont la société a fait l'objet dans des médias internationaux.

Le Groupe OCP a mis en place une stratégie de préservation de la biodiversité alignée sur les référentiels internationaux TNFD et SBTN selon son dernier rapport annuel de durabilité. Dans cette optique, chaque site industriel où le Groupe opère a fait l'objet d'une analyse de la biodiversité et d'une autorisation d'exploitation délivrée par les autorités nationales et dispose d'un plan de gestion pour les espaces naturels et les zones environnantes. Ainsi, la composante biodiversité fait partie intégrante de la stratégie environnementale du Groupe qui contribue par ailleurs à travers la Fondation OCP à lutter contre la désertification dans la région du Sahel, avec le lancement de l'initiative Great Green Wall menée avec l'agence sénégalaise de la reforestation.³⁴ Enfin, dans le domaine pharmaceutique, l'entreprise Sothema est engagée à réduire l'empreinte environnementale de ses activités sur la biodiversité, conformément aux engagements internationaux, selon son rapport annuel de 2022. Sa politique environnementale est fixée dans six domaines dont l'achat durable des matériaux recyclables ; la gestion optimale et la consommation rationnelle de l'eau dans les processus de production. La qualité de l'eau est ainsi surveillée, veillant à ce que les rejets liquides respectent les Valeurs Limites de Rejet fixées par la loi (notamment en termes de potentiel d'hydrogène, de demande biochimique en oxygène et de demande chimique en oxygène).

Si les référentiels internationaux TNFD et SBTN fournissent un cadre méthodologique et scientifique, il n'en demeure pas moins que le risque de biodiversité est un enjeu avant tout local qui appelle à des solutions locales et à une synergie entre acteurs locaux et privés. Il serait donc pertinent d'explorer des pistes de collaboration « faciles et abordables » à mettre en place pour les entreprises à l'échelle locale, car la pertinence de ces cadres internationaux de reporting réside dans leur déploiement local par zone géographique, secteur, unité commerciale et chaîne de valeur.

A ce titre, comment permettre aux entreprises marocaines de se mettre à niveau en se mettant dans une logique d'anticipation au lieu d'avoir à effectuer des restructurations coûteuses lorsqu'elles seront mises sous pression par la montée en puissance des normes internationales de plus en plus exigeantes et drastiques ? Quelques solutions pragmatiques, collectives et collaboratives, en s'appuyant sur les initiatives concrètes exposées dans la dernière partie de ce Policy Paper.

03 CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE BIODIVERSITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ MAROCAIN

L'obligation de reporting par les entreprises de leurs impacts et dépendances liés à la nature supposera qu'elles construisent à l'instar du climat une démarche biodiversité à l'échelle de leur organisation. Comme nous l'avons constaté, certaines d'entre elles ont déjà commencé à le faire à une échelle plus ou moins étendue. Toutefois, il est apparu au cours de cette étude qu'une forte hétérogénéité caractérisait leur prise en compte de la biodiversité. En effet, les acteurs économiques opérant au Maroc comme filiale de grands groupes occidentaux semblent en avance, car ayant adopté des mesures s'inscrivant dans une politique de groupe. De même, les entreprises à majorité de capitaux marocains les plus volontaristes sur le front de la diversité, sont, sans surprise, celles qui sont exposées aux marchés étrangers, ou bien qui ont un impact important sur l'environnement (mines, industrie, chimie, pharmacie). L'enjeu prépondérant consiste donc à réduire l'écart entre les entreprises marocaines et que leur implication dans l'enjeu biodiversité ne soit plus sensible au pavillon de leur actionariat ou bien à la nature de leur activité. Dans ce cadre, l'action de l'État est bien entendu essentielle que ce soit pour le climat ou la biodiversité, en termes de mise en place de politiques incitatives, de régulation, de définition du prix du carbone et de délimitation des zones à protéger. Elle n'est cependant pas suffisante car l'ampleur des problèmes requiert l'implication de tous les acteurs publics, privés, scientifiques ainsi que la société civile. C'est l'une des conclusions de la COP15 qui a reconnu que le manque d'implication du secteur privé était l'une des causes pour laquelle les objectifs mondiaux de biodiversité poursuivis depuis 20 ans n'ont pas été atteints. Comme évoqué précédemment, l'accord de la COP15 a recommandé l'obligation pour les entreprises de publier leurs dépendances et leurs impacts et leurs risques et opportunités liés à la nature, sans toutefois être prescriptif sur l'approche. L'obligation de transparence finira par s'imposer via les régulateurs (AMMC et Bank Al-Maghrib) qui sont plutôt dans une logique d'accompagnement que dans une logique prescriptive pour permettre aux entreprises de s'approprier progressivement le sujet. La transparence encadrée par les régulateurs contribuerait ainsi à limiter le « greenwashing » et faire en sorte que les entreprises ayant une grande empreinte sur la biodiversité soient davantage surveillées et confrontées à une responsabilité accrue.

Ainsi, pour mettre en place une démarche biodiversité et donner au secteur privé sa place dans les efforts de conservation des politiques nationales, il est impératif d'explorer des pistes d'action collaborative et à un « coût raisonnable » pour les entreprises, afin d'assurer leur croissance et leur viabilité dans un monde de « ressources limitées ».



A. Changer de paradigme : l'entreprise acteur de l'écosystème naturel

Le premier pilier de toute démarche biodiversité concerne un changement de paradigme qui consiste à situer l'entreprise non comme un usager de la nature externe mais comme un acteur à part entière de l'écosystème comprenant l'eau, le sol, la végétation, les autres animaux et enfin les hommes. L'entreprise au même titre que les hommes, a une interaction dynamique avec la nature en tant qu'organisme vivant, car comme nous l'avons décrit précédemment les risques de perte de biodiversité peuvent se transmettre de manière tangible dans les bilans des entreprises et impacter le système financier. Il s'agit donc d'ancrer des actions de conservation de la biodiversité qui impacteront l'ensemble de l'écosystème au niveau de ses implantations commerciales. Une fois les actions et les objectifs « scientifiquement déterminés » de telles actions n'impliqueront pas nécessairement des coûts prohibitifs. L'exemple de l'entreprise indienne d'aluminium Vedanta démontre comment une entreprise qui se pense partie prenante de son écosystème participe à sa restauration : l'entreprise construit des nichoirs d'oiseaux, des nids artificiels et des bains d'oiseaux et développe des parcelles de plantes médicinales et de flore endémique sur les sites d'implantation de ses usines pour conserver la faune et la flore locales. L'exemple du leader indien des technologies d'information et de l'outsourcing Infosys illustre également ce changement de paradigme dans son approche des risques. Infosys a ainsi identifié le stress hydrique comme l'un de ses facteurs de risques opérationnels majeurs, alors même que l'entreprise n'utilise pas directement la ressource dans son activité. Elle considère pourtant fondamental de cartographier le stress hydrique dans les différents États de l'Inde où travaillent ses 260 000 employés, partant du postulat que si ces derniers venaient

à manquer d'eau pour leur hygiène et leur alimentation, leur productivité et leur capacité à travailler serait gravement impactée et impacterait aussi la continuité des opérations de leurs centres offshoring. Infosys a mis en place un système de surveillance pour contrôler de manière proactive la disponibilité de l'eau et lui permettre d'actualiser rapidement son évaluation de la gravité du risque. La surveillance porte notamment sur les nappes phréatiques dans chaque zone géographique, la capacité de stockage de l'eau de pluie sur chaque campus et centre offshore, et la disponibilité et le coût de l'eau livrée par des camions citernes à ses employés.

Bien que l'eau ne soit pas toujours rare et que ce risque ne soit pas toujours considéré comme grave, la proactivité de l'entreprise dénote d'un changement de paradigme dans la façon dont l'entreprise gère son risque et se perçoit au sein de l'écosystème naturel.

Ces deux exemples servent à démontrer qu'adopter une démarche biodiversité n'est pas réservé aux grands groupes mais à toute entreprise quel que soit sa taille et son secteur d'activité qui estimera ses impacts et la pertinence de ses actions, à la hauteur de ses moyens et de ses enjeux à condition de baser ces actions sur la science.

B. Systématiser et inciter fiscalement la collaboration entre les scientifiques et les entreprises

Le second pilier pour amorcer cette mise en convergence et cette réduction de l'hétérogénéité serait de systématiser une approche de coopération entre les acteurs scientifiques de la biodiversité du Royaume et les entreprises dans la mise en place de stratégies valorisant la biodiversité sur les territoires urbains et industriels. On peut citer l'exemple de la coopération entre Lafarge Holcim et l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier dans le projet de transplantation des arganiers de l'usine de Souss Massa à Bouskoura (voir partie II.C). Il est possible également de s'appuyer sur une plateforme permettant le dialogue entre les entreprises et les organismes existants et réfléchir à une offre de services qui systématiserait leur appui à la réhabilitation ou la préservation de la biodiversité sur le foncier des entreprises. Le groupement d'intérêt public 4C, centre de compétences sur le changement climatique a été établi pour stimuler l'échange entre différents secteurs publics et privé et il gagnerait à favoriser également une meilleure connaissance des interactions entre biodiversité, climat et services écosystémiques et faciliter l'accès aux données³⁵. Notre pays ne manque pas d'instituts réputés en matière de recherche et développement en biodiversité comme l'École Nationale d'Agriculture de Meknès, l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, l'Institut National de la Recherche Halieutique. Une initiative à suivre de près est celle d'une association à but non lucratif basée en France : Biodiversio, créée par des chefs d'entreprises. Elle s'est spécialisée dans la restauration du foncier industriel non utile à l'activité propre de chaque entreprise et a pour missions de « reverdir les zones artificialisées /d'activité et de recréer des îlots de biodiversité, partant du constat que souvent, on protège la nature là où elle est menacée, en péril ».

³⁵Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (Royaume du Maroc) et le PNUD (2019), « Sixième Rapport National sur l'état de la mise en œuvre de la convention sur la diversité Biologique », [Lien](#)

Elle s'inscrit ainsi dans la RSE et la qualité de vie au travail (QVT). Chaque initiative se trouve pilotée par des experts scientifiques et techniques expérimentés en gestion de principes fondamentaux de la biodiversité. La force de l'association est également d'offrir à un « coût abordable » à « toutes les collectivités et tous les professionnels, quelle que soit leur activité économique, la possibilité de devenir acteurs de la biodiversité locale, à l'échelle de leur territoire, en intégrant contraintes économiques, réglementaires, besoins biologiques et innovations numériques ».

Il serait intéressant d'explorer à l'échelle de notre pays des voies similaires pour faire converger les communautés scientifiques, économiques et collectivités territoriales pour inventer des démarches biodiversité concrètes et intelligentes. En ce domaine, le volontarisme de discours est certes nécessaire, mais la réussite de telles initiatives ne peut reposer que sur la mise en place d'un cadre fiscal spécifique, à l'instar du « serpent de mer » qu'est le Crédit Impôt Recherche, identifié notamment par le Conseil Économique, Social et Environnemental comme une initiative-pivot qui permettrait de créer des synergies entre le monde académique et l'entreprise. Régulièrement reportée, ou carrément remplacée récemment par un dispositif de subvention dont les effets paraissent très limités³⁶, la mise en place du « Crédit Impôt Recherche » pourrait être la seule mesure pouvant relever le défi de la biodiversité pour l'entreprise marocaine. Adresser les enjeux de biodiversité exigera en effet aux entreprises de définir des objectifs et des indicateurs basés sur la science et de recourir aux services d'écologues et d'ingénieurs de l'environnement ; et le crédit d'impôt serait un excellent outil pour couvrir la rémunération de doctorants et d'experts. L'alternative serait de standardiser « l'offre de service des scientifiques » aux entreprises à travers des associations professionnelles de chefs d'entreprise tels que la CGEM (ou l'association des émetteurs faisant appel public à l'épargne ou l'institut Marocain des Administrateurs ou autres associations similaires) pour collecter les données sur l'état de la biodiversité et élaborer des solutions de restauration et de réhabilitation des zones artificialisées ou « zones grises de biodiversité ».

C. Surmonter le défi de la « data »

En second lieu, dans un environnement où l'« infobésité » est devenue la règle, pour être capables d'évaluer les risques et d'identifier les opportunités matérielles pour l'entreprise, il est nécessaire d'adopter une démarche reconnue et se baser sur des données scientifiques. Au-delà de la collaboration avec la communauté scientifique, il est également nécessaire de produire de la donnée locale et à jour. Une seconde initiative, inspirante à laquelle participerait également une association de conservation de la biodiversité, est celle d'offrir aux entreprises des informations géolocalisées sur la biodiversité à l'échelle de leurs emplacements en superposant les cartes de géolocalisation des activités commerciales à celles des plans SRADDET³⁷ produits à l'échelle des régions. Au Maroc, les collectivités territoriales disposent d'un outil d'aide à la décision en matière de développement du territoire prenant en compte les enjeux du développement durable à travers le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT). Il serait toutefois exagéré d'affirmer que l'approche écosystémique ou la prise en

³⁶Médias24 (2023), Yahya Benabdellah, « Pourquoi la subvention directe a été préférée au crédit d'impôt », [Lien](#)

³⁷Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (France) (2021), «SRADDET : un schéma stratégique, prescriptif et intégrateur pour les régions», [Lien](#)



compte des enjeux de conservation de la biodiversité soient des facteurs prioritaires dans les projets d'aménagement selon les conclusions du Rapport National sur la Biodiversité [Rapport National CDB, 2019]. En effet, selon ce même rapport, il n'existe pas aujourd'hui au Maroc de liste rouge des habitats, écosystèmes et milieux exploités par le secteur privé et menacés et aucune étude n'a été produite pour répondre à cette mesure, pourtant citée comme l'une des actions à mettre en place pour répondre à l'un des objectifs opérationnels de mise en œuvre de la Convention de Biodiversité³⁸. Le Maroc ne dispose pas d'études actualisées sur la biodiversité et les services écosystémiques depuis 1998 selon la Commission Nationale de la Biodiversité³⁹. Or, les cartes constituent un puissant outil de prise de conscience et d'aide à la décision pour les politiques publiques, les acteurs économiques et la comptabilité nationale⁴⁰. Les approches cartographiques sont en effet une exigence des conventions internationales qui requièrent que les services écosystémiques soient représentés dans l'espace. Les besoins sont immenses en matière de système d'information de la biodiversité. Il serait intéressant d'explorer une approche partenariale avec des incubateurs de start-ups et encourager de telles initiatives pour répondre aux besoins des acteurs publics et privés en matière de données. L'observatoire marocain de l'environnement pourrait ainsi mobiliser des financements publics et privés pour la production de la cartographie des écosystèmes et le suivi de l'artificialisation des sols, le suivi du couvert forestier etc. Le CESE avait d'ailleurs recommandé dans son avis sur les écosystèmes forestiers du Maroc de mobiliser le potentiel de l'intelligence artificielle pour

³⁸AgroParisTech (2020), Souheila Bensalem, « Évaluation de la Biodiversité et des services écosystémiques au Maroc », [Lien](#)

³⁹« Évaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques (ENBSE) », Mise en place en cours par le Ministère de la Transition Écologique et du Développement Durable (2023)

⁴⁰Haut-Commissariat au Plan (2006), Abdellah Laouina, « Maroc 2030, gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc. », [Lien](#)

le suivi des plantations, la surveillance et la lutte contre les incendies de forêts, en s'appuyant sur les expertises avérées développées par le secteur privé et la mise en place d'un système d'information intégré et territorialisé.

D. Sensibiliser le secteur privé et construire des alliances avec la société civile

Une recommandation « évidente » mais néanmoins nécessaire concerne la sensibilisation et la formation. L'enjeu est de traduire les problématiques scientifiques en langage économique compréhensible par des chefs d'entreprise et par le secteur privé de manière générale. La stratégie nationale sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable a été menée avec succès auprès de la société civile, les écoles et les journalistes, mais ces mesures ont été peu orientés vers le secteur privé. En dehors de pratiques de réalisation des études d'impact environnemental et des contrats programme pour le secteur de la pêche et de l'agriculture il n'y a pas réellement d'action de sensibilisation concrète et récurrente pour permettre une appropriation du sujet par les entreprises. Le climat et le sujet de la décarbonation a fait l'objet récemment d'un formidable guide de vulgarisation à destination des entreprises, élaboré par la CGEM avec le soutien de la BERD. Une telle initiative pourrait être répliquée pour la biodiversité.

La société civile est mobilisée à ce sujet, à l'instar de l'association des enseignants des sciences de la vie et de la Terre (AESVT) qui est implantée sur tout le territoire depuis 1994 et qui est plutôt orientée vers les écoles et la sensibilisation des jeunes sur les problématiques de développement durable. L'alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable est une alliance de 800 associations et réseaux associatifs composée de 12 bureaux régionaux qui mène depuis plusieurs années des programmes de renforcement de capacités de la société civile et des actions de dialogue et de plaidoyer sur les sujets du climat, de la gouvernance territoriale, de l'eau et de la biodiversité. L'un des projets récents financé par l'Union Européenne⁴¹ concerne la création d'un « outil de mesure de la participation citoyenne et l'intégration des dimensions environnementales dans la planification, la gestion et la gouvernance territoriale de 5 communes de la région de Settat-Casablanca ; instrument nommé-Index de la démocratie participative pour une transition verte, résiliente et inclusive ». Dans le domaine de l'agro-écologie, nous pouvons citer les initiatives de l'association Terre et Humanisme Maroc qui comprennent un pôle formation et des espaces de recherches expérimentales et pédagogiques de l'agroécologie. Nos entreprises n'identifient pas les acteurs de la société civile comme des interlocuteurs « naturels ». Pourtant pour comprendre l'influence de son activité et de sa chaîne de valeur sur le vivant et adopter une démarche biodiversité efficace et ancrée dans son territoire, les entreprises auraient tout intérêt à intégrer ces associations comme des parties prenantes clés pouvant constituer une véritable mine d'informations. Enfin, citons également l'excellente plateforme en ligne développée par le Crédit Agricole du Maroc fellah-trade⁴² qui inclut de l'information en temps réel sur les cours des produits agricoles et des fiches techniques sur la gestion rationnelle et durable des espèces animales et végétales en langue arabe et française.

⁴¹Les Écos.ma (2023), « Transition Verte : l'Index de la démocratie participative est né », [Lien](#)

⁴²Fellah Trade (2023), « Présentation de Fellah Trade, portail agricole du Crédit Agricole du Maroc », [Lien](#)

Le montage d'une offre de formation pertinente à destination du secteur privé exigera d'abord d'établir des passerelles et un dialogue avec les acteurs territoriaux et la communauté scientifique. Pour assurer un alignement et un langage commun entre ces acteurs, l'implication des associations professionnelles des chefs d'entreprises et les associations d'administrateurs est fondamentale pour « traduire » les attentes et les objectifs des uns et des autres en un langage commun. A titre d'exemple, la zone humide (ou daya) de Dar Bouazza fait l'objet d'une bataille entre la société civile et les promoteurs immobiliers⁴³ depuis plus de trois ans et que les autorités n'ont pas encore arbitré. Au-delà de la menace qui pèse sur les 190 espèces d'oiseaux, la disparition de la daya aurait pourtant un impact humain coûteux, de par son rôle essentiel en tant que réservoir d'eau douce, de protection contre les inondations et d'amortissement des crues. L'artificialisation de telles zones devrait pourtant être évitée et bénéficier d'outils juridiques supplémentaires, à la lumière du nouveau décret relatif à la loi sur les études d'impact environnemental. La perte de biodiversité n'interpellerait sans doute pas un promoteur immobilier guidé par des impératifs de rentabilité de court terme. En revanche, inscrire le raisonnement, en termes d'impacts risque sur le long terme, à partir de données modélisées scientifiques aurait plus d'impact, en démontrant par exemple que les actifs immobiliers situés sur une zone inondable ne seront plus assurables et risquent une dépréciation de leur valorisation.

E. Renforcer la gouvernance de la biodiversité et introduire la biodiversité dans la gouvernance des entreprises

Au niveau de la gouvernance de la biodiversité, elle est répartie entre plusieurs acteurs sectoriels. En plus des départements ministériels qui sont les premiers intervenants, des comités sont mis en place et prennent part dans le processus de la gouvernance de la biodiversité, comme les comités nationaux de la chasse, de la pêche et des études d'impacts sur l'environnement dont les missions, les compositions, les missions, les contributions et les actions en faveur de la biodiversité sont bien définies et remarquables⁴⁴. A l'échelle des territoires, c'est le ministère de l'Intérieur représenté par la Direction Générale des Collectivités Territoriales qui contribue à la préservation de l'environnement et veille à l'application des directives nationales et la prise en compte de la biodiversité dans les différents projets et programmes (e.g. lors de l'élaboration et la mise en place des plans et des programmes de mise à niveau urbaine et de développement territorial ainsi que les stratégies et programmes de développement des villes et des centres urbains ; ou lors de l'élaboration des plans et des programmes nationaux relatifs aux domaines de l'eau et de l'environnement⁴⁵). Il convient de citer la récente étude menée par A. Benryane et al.⁴⁶ sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc relatif au partage des ressources génétiques qui met en lumière les « inadéquations de notre gouvernance biodiversité » pour traiter de problématiques biodiversité complexes et multisectorielles, soulignant des collaborations encore trop faibles entre collectivités territoriales, milieu associatif, ministères et secteur privé. Un constat qu'avait déjà partagé la Cour des Comptes dans son rapport sur la gestion des parcs nationaux (2020) qui pointe une multiplicité d'acteurs et un « retard dans

⁴³EcoActu (2022), « La daya de Dar Bouazza menacée par un grand projet immobilier », [Lien](#)

⁴⁴AgroParisTech (2020), Souheila Bensalem, « Évaluation de la Biodiversité et des services écosystémiques au Maroc », [Lien](#)

⁴⁵AgroParisTech (2020), Souheila Bensalem, « Évaluation de la Biodiversité et des services écosystémiques au Maroc », [Lien](#)

⁴⁶Revue Imist (2022), Mohammed Ali Benryane, « Analyse de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc : Importance et limites de la gouvernance de la biodiversité », Vol 7-Numéro 3, [Lien](#)



l'officialisation d'un cadre institutionnel adéquat pour la convention sur la diversité biologique ». Elle regrette également que pour l'élaboration des différentes stratégies nationales relatives à la biodiversité, les acteurs régionaux et les collectivités territoriales ainsi que les représentations professionnelles ne sont pas suffisamment impliquées dans le cadre du comité national de la biodiversité.

Les entreprises devraient trouver leur place au sein des instances existantes pour faire entendre leur voix et s'approprier la mise en œuvre des actions prévues dans les politiques publiques et qui les concernent directement. Ce domaine particulièrement critique pour le secteur privé concerne l'utilisation des ressources génétiques et le partage équitable des avantages liés à leur utilisation une fois que les ressources sont exploitées hors du Maroc, pays fournisseur. A cet égard, la mise en place d'une Autorité Nationale Compétente, qui gère la valorisation des ressources génétiques et qui sert d'interlocuteur unique, centralisé et interministériel aux chefs d'entreprises, est grandement attendu.

Pour porter efficacement sa voix au sein des instances nationales, les entreprises ont tout intérêt à élever le sujet de la biodiversité au sein de leurs instances de gouvernance. A ce propos, l'ICGN a élaboré une boîte à outils⁴⁷ à destination des administrateurs et des investisseurs institutionnels pour les sensibiliser et les préparer à répondre aux exigences spécifiques des régulateurs européens et des normes comptables internationales de l'ISSB. Il est en particulier recommandé aux administrateurs de capitaliser sur leur expérience sur les plans de transition et de décarbonation afin de s'assurer que les solutions retenues ne portent pas atteinte à la biodiversité et d'être particulièrement attentifs aux litiges éventuels auxquels pourraient s'exposer l'entreprise, face à la naissance des initiatives de droits de la nature et du crime d'écocide. Des chercheurs ont répertorié 409 initiatives dans 39 juridictions⁴⁸. En Afrique, le Bénin a reconnu en 2012 le « droit des forêts sacrées » à travers une législation qui protège les sites forestiers du pays et reconnaît la responsabilité des communautés à protéger et gouverner les forêts sacrées, qui doivent être « gérées durablement afin de préserver ses

⁴⁷International Corporate Governance Network (ICGN) (2023), « Biodiversity as systemic risk : 10 Game-Changers for Board Directors and Stewardship Teams », [Lien](#)
⁴⁸(2023), « Eco Jurisprudence Monitor », [Lien](#)

fonctions écologiques, économiques, socioculturelles, spirituelles et récréatives ». Cette loi est la première en Afrique à reconnaître le caractère sacré d'un site naturel. En 2019, l'Ouganda a promulgué la loi nationale sur l'environnement (National Environmental Act), révisant ainsi ses lois environnementales de 24 ans. La loi reconnaît les droits de la nature, déclarant que « la nature a le droit d'exister, de persister, de maintenir et de régénérer ses cycles vitaux, sa structure, ses fonctions et son processus d'évolution ». La loi invoque également les valeurs de la jurisprudence écologique, telles que la garantie d'un rendement optimal durable dans l'utilisation des ressources naturelles renouvelables. Et en 2020, le conseil du district de Buliisa, a adopté une ordonnance codifiant le droit coutumier du peuple Bagungu à protéger les sites naturels sacrés situés sur le territoire ancestral des Bagungu.

F. Financer la biodiversité

La biodiversité émerge peu à peu comme une classe d'actifs à part entière. Au-delà des modes de production durables tels que l'éco-tourisme et l'agriculture biologique en plein essor au Maroc et des dépenses engagées par les entreprises pour obtenir des certifications de gestion durables en rapport avec la biodiversité, il convient de surveiller le développement des initiatives de financement de la biodiversité qui vont au-delà du financement philanthropique comme le « sustainability-linked loan » émis par la BMCI ou l'émission obligataire émis par la Banque Mondiale en 2023 pour la conservation de la faune et de la flore, destinée à protéger les rhinocéros noirs d'Afrique du Sud, une espèce en voie de disparition. Dans cet emprunt obligataire d'un montant de 150 millions de dollars, les investisseurs ne reçoivent pas de paiements de coupons et à la place, la Banque Mondiale effectue des paiements à deux sites de conservation. A l'échéance de l'obligation, les investisseurs sont susceptibles de recevoir un « paiement de succès », financé par une subvention basée sur la performance du Fonds pour l'Environnement Mondial, si certains objectifs de conservation sont atteints. Cette nouvelle structure « transfère les risques du projet aux investisseurs du marché des capitaux et permet aux donateurs de payer pour les résultats de la conservation ».

Le concept de marché de crédits biodiversité à l'instar des crédits carbone fait l'objet de réflexions et d'une attention croissante⁴⁹. Une initiative a été récemment mise en place au Royaume-Uni par le Defra (Department for Environment, Food and Rural Affairs) en dotant un Fonds Big Nature Impact Fund de 300 millions de livres sterling dans le but d'attirer l'investissement du secteur privé dans des projets de régénération de biodiversité. L'idée est donc de monétiser les projets de restauration des sols et des habitats qui seraient générateurs de crédits réglementés et rachetés par des promoteurs immobiliers par exemple. Il convient toutefois de mettre en garde contre de tels schémas qui en l'absence de directives et de gouvernance rigoureuses ne maintiendraient que le statu quo au sein des écosystèmes ou pire serviraient de « greewashing » en déplaçant les problèmes environnementaux dans d'autres localités.

Le panorama sur le financement de la biodiversité n'est volontairement pas exhaustif, car le message à retenir est de comprendre qu'à l'instar du carbone, la nature va émerger comme une nouvelle classe d'actifs et verra le développement d'instruments financiers dédiés.

⁴⁹(2023), « Nature Markets », [Lien](#)

PRÉPARER DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI

Les données scientifiques montrent clairement que les problèmes auxquels sont confrontés les entreprises et la société sont systémiques, interconnectés et liés à un large spectre d'acteurs. Les enjeux auxquels nous faisons face exigent donc que les entreprises aillent au-delà de l'action individuelle, qu'elles poussent l'action à travers leurs chaînes de valeur et qu'elles envisagent une collaboration et une transformation systémiques, à travers des initiatives territoriales regroupant scientifiques, acteurs publics et privés.

L'implication du secteur privé n'est pas un souhait rhétorique ; c'est ce qui permettra avec l'orientation et la volonté politique d'innover et d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux, car ce que nous vivons est bien une « tragédie mondiale des biens communs ». Pourtant la biodiversité est un enjeu dont semblent parfaitement avoir conscience les chefs d'entreprise au Maroc, même si les entreprises qui ont la démarche la plus formalisée sont les sociétés minières et les filiales des multinationales pour lesquelles la proposition de création de valeur est axée sur le capital naturel et qui rendent compte aux investisseurs internationaux. Le capital naturel tout comme le prix du carbone viendra à être intégré dans les prochaines années dans la valorisation des actifs et changera en profondeur la gestion des risques et le financement des opportunités de manière générale. Les entreprises devront alors d'approprier l'enjeu à leur hauteur en se référant à des données et des objectifs basés sur la science.

Si on manque encore de mesures et de méthodologies pour adresser le sujet à l'échelle des entreprises, il n'en reste pas moins que l'exigence de transparence imposée aux acteurs économiques et financiers à la suite de la COP15, servira de puissant catalyseur, créateur de cercle vertueux d'action. Le climat a bénéficié de la « force du récit médiatique » et de la mobilisation des investisseurs, incitant les gouvernements et les entreprises à investir dans des produits et des services à faible teneur en carbone. La biodiversité est un enjeu encore plus grand, car l'objectif « zéro émission nette » n'aurait pas grand sens sans un objectif de « nature positive ». Au même titre que le secteur privé est appelé à jouer un rôle clé dans la transition bas carbone du Royaume et dans son nouveau modèle de croissance, il est un acteur incontournable dans la conservation de la biodiversité, en modifiant fondamentalement la perception de sa place dans l'écosystème naturel en se positionnant non comme un usager passif mais comme un acteur proactif à part entière pour permettre un changement transformateur.

ANNEXES

Il existe un certain nombre d'outils que les organisations peuvent utiliser pour entreprendre cette analyse, y compris certains qui sont accessibles au public et d'autres qui sont fournis moyennant des frais de service, tels que :

- Intégrité/santé de l'écosystème : abondance moyenne des espèces selon GLOBIO ;
- Risque/stress hydrique : Filtre des risques hydriques du WWF , Atlas des risques hydriques du WRI, Atlas des risques hydriques des aqueducs ;
- État de conservation des écosystèmes : base de données de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN ;
- Autres classifications écosystémiques : outil d'évaluation intégrée de la biodiversité, qui contient des cartes des zones clés pour la biodiversité et la base de données mondiale sur les aires protégées ;
- Actifs naturels/services écosystémiques : GLOBIO Ecosystem Services , ENCORE (contient les points chauds épuisés en capital naturel), InVEST (quantifie, cartographie et valorise les services écosystémiques), Ocean Wealth (cartographie les services écosystémiques océaniques) ;
- Données sur la biodiversité : Système mondial d'information sur la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

- (2019), « Sixième Rapport National sur l'état de la mise en œuvre de la convention sur la diversité Biologique », Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (Maroc) et le PNUD, https://www.environnement.gov.ma/images/Biodiversit%C3%A9/6eme_Rapport_National_Biodiversite_Maroc_16-05-2019-min.pdf
- Souheila Bensalem (2020), « Évaluation de la Biodiversité et des services écosystémiques au Maroc », AgroParisTech, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03574378/document>
- Btissam Zejly (2022), « Aires protégées du Maroc. La nature en partage », Médias 24, <https://medias24.com/2022/04/24/aires-protgees-du-maroc-la-nature-en-partage/>
- (2021), « Le nouveau modèle de développement, Rapport général », pages 57 ; 142, https://www.csmd.ma/documents/Rapport_General.pdf
- Dr Ma Jun, Nick Robbins (2022), « Central Banking and Supervision in the biosphere : An agenda for action on biodiversity loss, financial risk and system stability », NGFS & INSPIRE, https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/central_banking_and_supervision_in_the_biosphere.pdf
- B. Blarel, G. Ruta, O. Gavryliuk, P. Poisson, F. Stewart, S. Power, B. Guillon, I. Likhachova and L. Choux (2020), « Mobilizing private finance for nature » World Bank, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/916781601304630850-0120022020/original/FinanceforNature28Sepwebversion.pdf>
- Dominic Waughray, Celine Herweijer (2020), « Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy », WEF & PwC, https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf
- (2022), « Maroc, rapport climat et développement », Banque Mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/0a549cdc-c5c8-53a0-a570-078800be7e02/content>
- (2023), « Assessing biodiversity related financial risks: navigating the landscape of existing approaches », OECD, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/d52137a5-en.pdf?expires=1692286246&id=id&accname=guest&checksum=845225B1E9CFB69801A359E09309B26C>
- Costanza & al (2014), « Changes in the global value of ecosystem services. Global Environmental Change », 26: 152-158, https://www.robertcostanza.com/wp-content/uploads/2017/02/2014_J_Costanza_GlobalValueUpdate.pdf
- (2023), « Biodiversity as systemic risk : 10 Game-Changers for Board Directors and Stewardship Teams », International Corporate Governance Network (ICGN), <https://www.icgn.org/sites/default/files/2023-01/Biodiversity%20as%20Systemic%20Risk%20Viewpoint%20Jan%202023.pdf>
- (2023), « ICGN Biodiversity Action Toolkit », ICGN, www.icgn.org
- (2021), « Perte de biodiversité et stabilité financière : une nouvelle frontière pour les banques centrales et superviseurs financiers ? » Bulletin de la Banque de France, 237/7, https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf237-7_biodiversite_vf.pdf
- Martin Arnold (2023), « ECB flags stark economic risks from biodiversity loss », Financial Times, <https://www.ft.com/content/d83602d0-1296-4928-b58a-21cf2a6d2a0f>
- Martha Muir (2023), « Scientists close to proving Earth has entered man-made Anthropocene era », Financial Times, <https://www.ft.com/content/3f3452fe-d094-4915-8512-49a92dba1a50>

Almond, R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. & Petersen, T. (Eds) (2022), « Living Planet Report », WWF & ZSL Institute of Zoology, https://wwflpr.awsassets.panda.org/downloads/lpr_2022_full_report.pdf

Susan Hu, Siyu Wang, Zi Qing Chan (2023) « Can we build a people and nature-positive future with systematic land use? » World Economic Forum, <https://www.weforum.org/agenda/2023/07/building-a-people-and-nature-positive-future-with-a-systematic-land-use-approach/>

Mohammed Ali Benryane (2022), « Analyse de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc : Importance et limites de la gouvernance de la biodiversité », REMSES, Vol 7-Numéro 3, <https://revues.imist.ma/index.php/REMSES/article/view/34074/19089>

(2017), « Stratégie Nationale de Développement Durable 2030 », Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, Royaume du Maroc, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Mor185348.pdf>

(2023), « Science-based Target Network », <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/resources/>

(2023), « Glossaire des Termes Clés », Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, <https://framework.tnfd.global/appendix/glossary-of-key-terms/>

(2022), « Outil de matérialité sectorielle », SBTN, <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/take-action-now/take-action-as-a-company/join-the-sbtn-corporate-engagement-program/corporate-engagement-members-only/target-setting-tools-et-orientation/>

(2023), « Surveillance de l'eau - Indice d'impact sur l'eau du CDP », CDP, <https://www.cdp.net/en/investor/watch-cdp-water-impact-index>

(2023), « Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité », Alliance IBAT, <https://www.ibat-alliance.org/>

(2023), « ENCORE permet aux utilisateurs d'identifier les risques matériels potentiels de dépendances à 21 services écosystémiques pour les processus de production de 157 sous-industries », <https://encore.naturalcapital.finance/en>

IMIS

Institut marocain d'intelligence stratégique

Tous droits réservés - 2023

Adresse : Km 3,5 Avenue Mohammed VI,
Ensemble Saada, Bureau N°3, Souissi, Rabat
Téléphone : +212537651679 - E-mail : contact@imis.ma
Twitter : @ImisMaroc / Facebook : IMISMaroc
www.imis.ma